

108

Les charges
administratives en
Belgique pour
l'année 2008



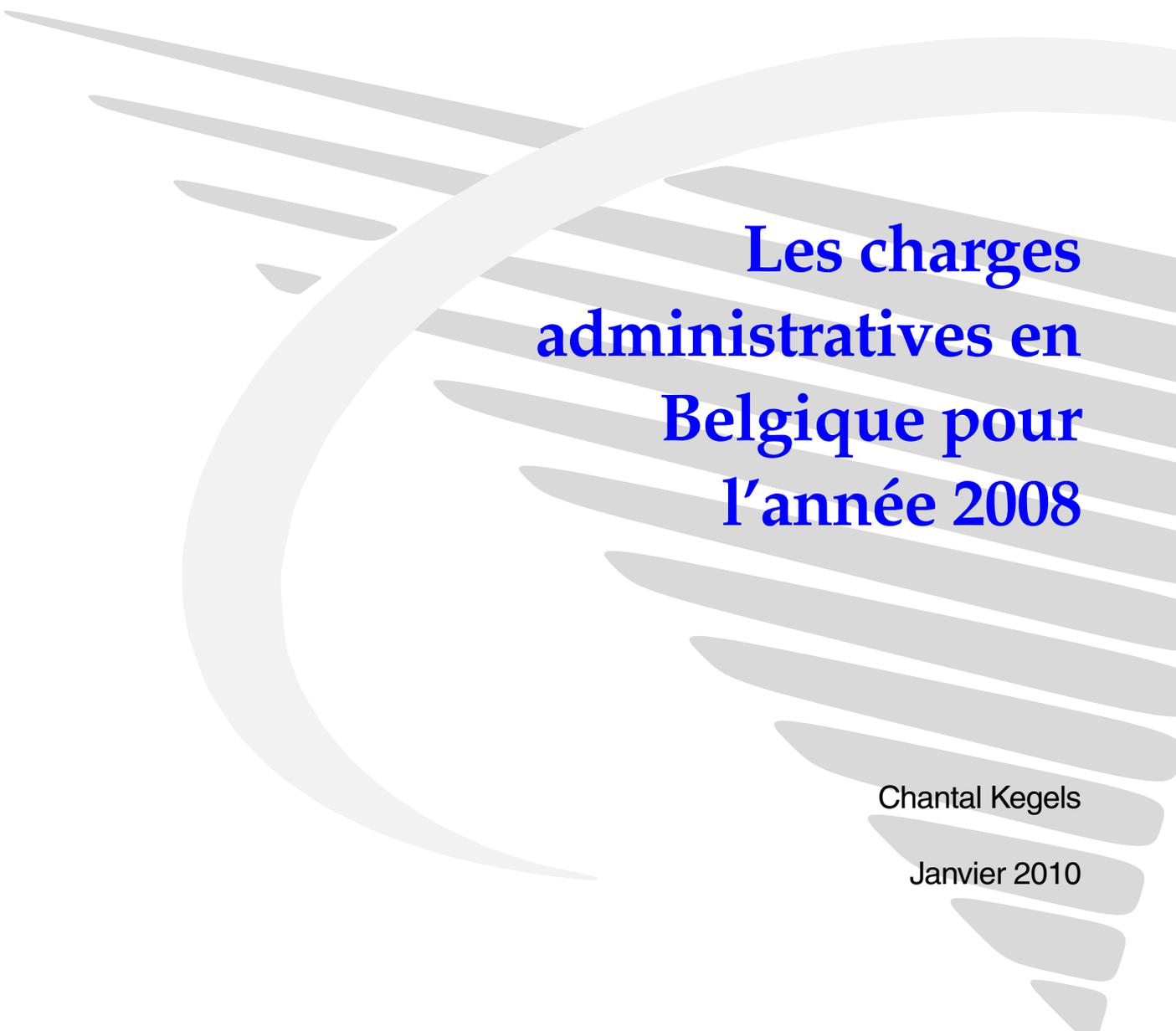
Bureau
fédéral du Plan
Analyses et prévisions économiques

Chantal Kegels

Janvier 2010

Bureau fédéral du Plan
organisme d'intérêt public

Avenue des Arts 47-49
1000 Bruxelles



**Les charges
administratives en
Belgique pour
l'année 2008**

Chantal Kegels

Janvier 2010



Le Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) est un organisme d'intérêt public.

Le BFP réalise des études sur les questions de politique économique, socio-économique et environnementale.

A cette fin, le BFP rassemble et analyse des données, explore les évolutions plausibles, identifie des alternatives, évalue les conséquences des politiques et formule des propositions.

Son expertise scientifique est mise à la disposition du gouvernement, du parlement, des interlocuteurs sociaux, ainsi que des institutions nationales et internationales.

Le BFP assure à ses travaux une large diffusion. Les résultats de ses recherches sont portés à la connaissance de la collectivité et contribuent au débat démocratique.

Internet

URL: <http://www.plan.be>

E-mail: contact@plan.be

Publications

Publications récurrentes :

Les perspectives économiques

Le budget économique

Le "Short Term Update"

Planning Papers (les derniers numéros)

L'objet des "Planning Papers" est de diffuser des travaux d'analyse et de recherche du Bureau fédéral du Plan.

106 *Comptes satellites des transports en 2000 - Activités de support à la politique fédérale de mobilité et transports*

M. Nautet - Août 2008

107 *Perspectives à long terme de l'évolution des transports en Belgique : projection de référence*

B. Hertveldt, B. Hoornaert, I. Mayeres - Février 2009

Working Papers (les derniers numéros)

17-09 *Exploration de répartitions des objectifs et opportunités du paquet climat-énergie en Belgique*

A. Henry, N. Gouzée - Décembre 2009

18-09 *Quotients de mortalité prospectifs*

J.-M. Paul - Décembre 2009

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Imprimé par les soins du Service public fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie.

Editeur responsable:

Henri Bogaert

Dépôt légal: D/2010/7433/1



Table des matières

I	Executive Summary	1
II	Introduction	5
III	Méthodologie	7
	A. Cadre de l'enquête	7
	B. Les limites de l'estimation par enquêtes	8
	C. Portée de l'enquête	9
	D. Les questionnaires	9
	E. L'échantillon	10
IV	Les résultats de l'enquête sur les charges administratives des entreprises	11
	A. Le coût des formalités administratives	11
	1. Description	11
	2. Les résultats	12
	B. La qualité de la réglementation	19
	1. Description	19
	2. Les résultats	20
	C. La qualité de l'administration	21
	1. Description	21
	2. Les résultats	22
	D. Conclusion	23
V	Les résultats de l'enquête sur les charges administratives des indépendants	25
	A. Le coût des formalités administratives	25
	1. Description	25
	2. Les résultats	25

B.	La qualité de la réglementation	31
1.	Description	31
2.	Les résultats	31
C.	La qualité de l'administration	33
1.	Description	33
2.	Les résultats	33
D.	Conclusion	34
VI	Comparaison des résultats des enquêtes 2000, 2002, 2004, 2006 et 2008	35
A.	Introduction	35
B.	Comparaison des résultats : les entreprises	36
1.	Le coût des formalités administratives	36
2.	La qualité des formalités administratives	40
C.	Comparaison des résultats : les indépendants	41
1.	Le coût des formalités administratives	41
2.	La qualité des formalités administratives	44
D.	Conclusion	46
	Annexe 1 : Définition des charges administratives par domaine réglementaire	49
	Annexe 2 : Méthode d'estimation	51
	Annexe 3 : Analyse de sensibilité	53
	Annexe 4 : Le questionnaire adressé aux entreprises concernant les charges administratives en matière fiscale	55



Executive Summary

A la demande du Conseil des ministres et en collaboration avec l'Agence pour la simplification administrative, le Bureau fédéral du Plan a estimé le montant des charges administratives pesant sur les entreprises et les indépendants belges en 2008. Cette estimation est basée sur la technique de l'enquête auprès d'un échantillon représentatif de la population à étudier. Cette technique est identique à celle utilisée lors des précédentes enquêtes évaluant les charges administratives des années 2000, 2002, 2004 et 2006. En plus de la dimension quantitative, l'enquête contient aussi un important volet qualitatif permettant de rendre compte de l'opinion des entreprises et des indépendants sur la problématique des charges administratives. Le présent rapport a pour objectif de commenter les tendances tant quantitatives que qualitatives qui ressortent de l'enquête sans en expliquer les causes. Ce rapport ne fournit donc aucune explication des évolutions de la perception des charges administratives par les entreprises et les indépendants.

Les charges administratives, telles qu'estimées par les entreprises pour l'année 2008, s'élèvent à 4,58 milliards d'euros, soit 1,33 % du PIB. Telles qu'estimées par les indépendants, elles s'élèvent à 1,34 milliards d'euros, soit 0,39 % du PIB. Par rapport à l'enquête menée il y a deux ans, les résultats pour l'année 2008 font apparaître une diminution du coût total des charges administratives qui passe de 7,69 milliards en 2006 à 5,92 milliards en 2008. Cette évolution résulte d'un mouvement divergent du coût total supporté par les entreprises, qui diminue nettement, et celui supporté par les indépendants, qui augmente légèrement. En pour cent du PIB, le poids relatif total des charges administratives pesant sur les entreprises et sur les indépendants continue cependant à se réduire, atteignant 1,72 % en 2008 après 2,44 % en 2006, 2,57 % en 2004, 3,43 % en 2002 et 3,48 % en 2000.

La diminution du coût des charges administratives en valeur absolue pour les entreprises est due à la réduction du coût des charges administratives afférentes aux trois domaines réglementaires étudiés mais ce sont les charges administratives fiscales qui enregistrent la diminution proportionnellement la plus importante. Ce domaine réglementaire génère, cependant, toujours la part la plus importante du coût total des charges administratives pesant sur les entreprises. Les indépendants enregistrent une augmentation du coût des charges administratives causée par les deux grands domaines qui les concernent, mais ce sont les charges administratives environnementales qui augmentent proportionnellement le plus. La réglementation fiscale continue, cependant, de générer la part la plus importante du coût total des charges administratives pesant sur les indépendants.

Comme lors des précédentes enquêtes, les petites entreprises sont celles qui apparaissent les plus touchées par les charges administratives, que le poids de ces dernières soit mesuré en pour cent du chiffre d'affaires ou par employé.

La comparaison des résultats des deux dernières enquêtes met en évidence une diminution du coût par employé commune à toutes les tailles d'entreprises mais surtout marquée pour les entreprises de taille moyenne et pour les petites entreprises. Pour les entreprises de taille moyenne, la diminution est importante pour tous les domaines réglementaires mais en particulier pour l'emploi tandis que pour les petites entreprises, la baisse est plus marquée pour la fiscalité. Le coût moyen pour les indépendants, en augmentation, reste néanmoins inférieur au coût moyen par employé des petites entreprises. La différence entre ces deux types de coût, qui s'était accentuée en 2006, s'est de nouveau réduite en 2008.

Les entreprises de la Région flamande sont celles qui disent supporter, en moyenne, le coût par employé le plus élevé et les entreprises bruxelloises le coût moyen par employé le plus faible. Dans les trois Régions, c'est la réglementation en matière fiscale qui génère la part la plus importante du coût moyen par employé et la réglementation en matière environnementale, la part la plus faible. Ce sont les indépendants flamands qui disent supporter le coût moyen le plus élevé, suivis par les indépendants wallons et enfin, par les indépendants bruxellois. Si l'on considère le coût moyen en valeur absolue (milliers d'euros), ce sont les indépendants du secteur agricole qui supportent le coût moyen le plus élevé et ceux du secteur de la construction, le coût moyen le plus faible.

En comparaison avec l'enquête précédente, le coût moyen par employé des entreprises a diminué, dans la même proportion, en Région wallonne et flamande, essentiellement grâce à une réduction du poids administratif en matière fiscale, mais s'est accru en Région bruxelloise où l'augmentation du poids administratif est visible pour tous les domaines réglementaires étudiés mais est particulièrement marquée pour l'emploi. La tendance haussière est visible en ce qui concerne le coût moyen pour les indépendants flamands et wallons.

En 2008, comme lors des enquêtes précédentes, indépendants comme entreprises estiment majoritairement que les charges administratives ont augmenté au cours des deux dernières années. Mais, dans le chef des entreprises, ce sentiment est moins marqué en 2008 qu'en 2006 en ce qui concerne l'emploi et la fiscalité. Il est, par contre, stable en ce qui concerne l'environnement. La dernière enquête fait aussi apparaître un léger recul de ce sentiment de hausse chez les indépendants dont les résultats reviennent au niveau de ceux de l'enquête 2004.

En plus de la dimension quantitative, l'enquête contient aussi un volet qualitatif permettant de rendre compte de l'opinion des entreprises et des indépendants sur la qualité à la fois de la réglementation et de leurs contacts avec l'administration en charge d'appliquer cette réglementation.

Une constatation commune aux entreprises et aux indépendants et aux cinq enquêtes menées, est qu'ils sont, en général, plus satisfaits par la qualité de leurs contacts avec l'administration que par la qualité des réglementations. Dans les cinq enquêtes, pour les entreprises et les indépendants, les meilleurs scores sont obtenus par les mêmes propositions qui ont trait à la publicité donnée aux réglementations (les réglementations sont portées à votre connaissance avant leur adoption et en temps utile pour vous y conformer) et à la qualité des réponses fournies par les administration (respect du délai de réponse et réponse répondant

aux besoins). Dans le chef des entreprises, l'amélioration de la perception de la qualité des réglementations est surtout visible en ce qui concerne l'emploi et l'amélioration de la perception de la qualité des contacts avec l'administration est surtout visible en ce qui concerne l'environnement. Pour les indépendants, l'amélioration de la perception de la qualité tant des réglementations que des contacts avec l'administration est surtout marquée en ce qui concerne la fiscalité avec des scores en augmentation pour toutes les propositions soumises à leur jugement.



Introduction

A la demande du Conseil des ministres et en collaboration avec l'Agence pour la simplification administrative, le Bureau fédéral du Plan a estimé le montant des charges administratives pesant sur les entreprises et les indépendants belges en 2008. Cette estimation est basée sur la technique de l'enquête auprès d'un échantillon représentatif de la population à étudier. Cette technique est identique à celle utilisée lors des précédentes enquêtes évaluant les charges administratives des années 2000, 2002, 2004 et 2006. En plus de la dimension quantitative, l'enquête contient aussi un important volet qualitatif permettant de rendre compte de l'opinion des entreprises et des indépendants sur la problématique des charges administratives. Ce rapport présente les résultats de cette enquête menée du 1er juin au 7 septembre 2009. Il a pour objectif de commenter les tendances tant quantitatives que qualitatives qui ressortent de l'enquête sans en expliquer les causes. Ce rapport ne fournit donc aucune explication des évolutions de la perception des charges administratives par les entreprises et les indépendants.

La première partie rappelle brièvement la méthodologie employée pour estimer le poids des charges administratives et les limites d'une telle démarche. Pour un exposé détaillé, le lecteur intéressé se reportera utilement au Planning Paper 92 consacré aux charges administratives en Belgique en 2000¹.

La deuxième partie détaille les résultats de l'enquête sur les charges administratives des entreprises pour l'année 2008. La première section y est consacrée à l'analyse, d'une part, du coût total des charges administratives supporté par les entreprises et de ses deux composantes, le coût interne et le coût externe, et d'autre part, de son évolution au cours des deux dernières années telle que perçue par les entreprises. La deuxième section analyse les indicateurs de qualité de la réglementation. La section suivante présente les indicateurs de qualité des contacts avec l'administration chargée d'appliquer ces réglementations.

La troisième partie du rapport présente les résultats de l'enquête menée auprès des indépendants belges. Elle suit la même structure que celle adoptée par la partie précédente.

La quatrième partie est consacrée à la comparaison des résultats des enquêtes successives réalisées par le Bureau fédéral du Plan. Après une brève introduction, une section traite de la comparaison des résultats des enquêtes 2000, 2002, 2004, 2006 et 2008 pour les entreprises et une autre est dévolue à la comparaison des résultats de ces mêmes enquêtes pour les indépendants. La dernière partie présente les conclusions de l'analyse.

1. Planning Paper 92 "*Les charges administratives en Belgique pour l'année 2000*", téléchargeable à partir du site du Bureau fédéral du Plan (www.plan.be) à la rubrique Publications.



Méthodologie

A. Cadre de l'enquête

A la demande du Conseil des ministres et en collaboration avec l'Agence pour la simplification administrative (ASA), le Bureau fédéral du Plan est chargé d'estimer, tous les deux ans, le montant des charges administratives pesant sur les entreprises et les indépendants en Belgique. La méthode retenue pour cette estimation est celle de l'enquête auprès d'un échantillon représentatif d'entreprises et d'indépendants. La première enquête nationale, menée du 15 mars au 1er juillet 2001, portait sur les charges administratives de l'année 2000. La deuxième enquête, menée du 1er juin au 31 août 2003, portait sur les charges administratives de l'année 2002. La troisième enquête, menée du 1er juin au 31 août 2005, portait sur les charges administratives de l'année 2004. La quatrième enquête, menée du 1er juin au 5 septembre 2007, portait sur les charges administratives de l'année 2006. La cinquième enquête, menée du 1er juin au 7 septembre 2009, porte sur les charges administratives de l'année 2008. Les enquêtes reposent sur la même méthodologie.

Il convient de souligner que les résultats obtenus ne concernent que les charges administratives pesant sur les entreprises et les indépendants, et non le poids de celles supportées par les citoyens. De plus, l'enquête adressée aux entreprises ne couvre que les charges administratives afférentes à trois domaines réglementaires, la fiscalité, l'emploi et l'environnement, et celle adressée aux indépendants² que les charges administratives liées à la fiscalité et à l'environnement. Celles-ci représentent cependant une part très importante de l'ensemble des procédures administratives incombant aux entreprises et indépendants. Il convient aussi de souligner que les charges administratives non récurrentes, comme par exemple celles encourues lors du lancement d'une activité économique, ne sont pas prises en considération³. Enfin, l'enquête ne permet pas de distinguer le niveau de pouvoir (fédéral, régional, communautaire,...) à l'origine des charges administratives.

-
2. Compte tenu du fait qu'un indépendant est défini dans le cadre de cette étude comme une personne n'ayant pas d'employé, le questionnaire sur l'emploi ne lui a pas été envoyé.
 3. L'annexe 1 précise, pour chaque domaine réglementaire couvert, le contenu précis des charges administratives prises en compte.

B. Les limites de l'estimation par enquêtes

La méthodologie la plus généralement mise en oeuvre pour obtenir une estimation globale du coût total des charges administratives est celle basée sur une enquête auprès d'un échantillon représentatif d'entreprises et d'indépendants. Les résultats de l'enquête sont ensuite extrapolés à l'ensemble de l'économie. Cette façon de procéder présente des avantages et des inconvénients résumés dans le tableau 1.

TABLEAU 1 - Avantages et inconvénients de l'estimation par enquête

Avantages	Inconvénients
Les principaux intéressés fournissent l'information. Ils disposent d'un délai de réponse leur permettant si nécessaire, de demander des renseignements.	Les informations sont subjectives.
Les méthodes statistiques d'échantillonnage sont bien maîtrisées.	Le questionnaire est une charge administrative supplémentaire.
La standardisation des procédures est possible, ce qui diminue le coût d'une procédure récurrente.	Les entreprises et les indépendants ont des difficultés à distinguer les charges administratives imposées par les pouvoirs publics de celles imposées par la gestion de l'entreprise, d'où tendance à la surestimation.
Un intervalle de confiance accompagne les résultats.	Les simplifications marginales ont tendance à passer inaperçues, les entreprises et les indépendants ne modifiant leur évaluation que lors de changements importants.
L'utilisation des techniques modernes de communication est possible. Les coûts de ce type d'enquête sont significativement inférieurs aux autres méthodes de recherche.	Un biais peut éventuellement être introduit si seules répondent les entreprises les plus efficaces dans la gestion des charges administratives ou celles qui surestiment leurs charges administratives afin de faire pression sur le processus de simplification administrative.

Il faut rappeler que l'enquête porte sur l'ensemble des charges administratives touchant les entreprises et les indépendants, quel que soit le niveau de pouvoir (européen, fédéral, régional, communautaire, provincial ou communal) à l'origine de ces obligations administratives.

Les entreprises et les indépendants éprouvent souvent de grandes difficultés à distinguer les charges générées par une obligation administrative légale de celles nécessaires à la bonne gestion de l'entreprise. Ainsi, par exemple, la tenue d'une comptabilité correcte est nécessaire au bon fonctionnement de l'entreprise mais est aussi requise pour satisfaire les obligations fiscales. Il est dès lors possible que l'entreprise considère quand même la tenue de la comptabilité comme une charge administrative. De la même manière, la suppression de l'ensemble des charges administratives ne conduirait pas à la disparition de toutes les dépenses administratives au sein des entreprises et chez les indépendants qui, pour des raisons de bonne gestion, devraient continuer à mettre à jour une série d'informations sur leurs activités. Le coût des charges administratives ainsi estimé, comprend donc une certaine partie incompressible qui sera de toute façon encourue par l'entreprise même en l'absence de réglementation.

Etant donné les limites évoquées, l'estimation du poids des charges administratives n'est pas à prendre comme un chiffre précis mais doit plutôt être interprétée comme un ordre de grandeur. Ainsi, cet indicateur permettra de savoir si le coût administratif total est plus proche de 2 % que de 5 % du PIB. En résumé, les résultats obtenus, surtout dans le volet quantitatif de l'enquête, doivent être interprétés avec prudence.

C. Portée de l'enquête

La population couverte par l'enquête est celle des entreprises et des indépendants en activité en Belgique au cours de l'année 2006 telle qu'elle est reprise dans le fichier de la Direction générale de la statistique et de l'information économique⁴.

L'enquête couvre trois grands domaines réglementaires : l'environnement, l'emploi et la fiscalité.

Trois types de questionnaires ont donc été élaborés :

- un questionnaire couvrant les charges administratives en matière fiscale;
- un questionnaire couvrant les charges administratives en matière d'environnement;
- un questionnaire couvrant les charges administratives en matière d'emploi.

Les entreprises de l'échantillon ont reçu un de ces trois questionnaires tandis que les indépendants ont reçu soit celui sur l'environnement soit celui sur la fiscalité étant donné qu'un indépendant est défini, dans le cadre de cette étude, comme une personne sans employé⁵.

D. Les questionnaires

Pour les trois domaines réglementaires couverts par l'enquête, chaque questionnaire est constitué de deux grands volets : un volet quantitatif destiné à permettre l'estimation monétaire des charges administratives et un volet qualitatif destiné à compléter la représentation de l'opinion des entreprises et des indépendants concernant les charges administratives. Un exemple de questionnaire est donné à l'annexe 4.

Le volet quantitatif contient une série de questions dont les réponses permettent l'estimation du coût total des procédures administratives, conçu comme la somme du coût interne et du coût externe. Le coût interne correspond aux heures passées par le personnel ou l'indépendant à compléter des formalités. Ces heures sont valorisées au coût horaire de la main-d'oeuvre tel qu'il ressort de l'enquête. Le coût externe est, quant à lui, composé des dépenses extérieures nécessaires pour se conformer aux dispositions administratives. Le coût total obtenu pour chaque type de questionnaire est, ensuite, sommé et extrapolé à l'ensemble de la population des entreprises et des indépendants⁶. Les entreprises et les indépendants sont aussi interrogés sur l'évolution des charges administratives au cours des deux dernières années (2007 et 2008).

Les indicateurs qualitatifs ont été regroupés en deux grandes catégories : ceux liés à la qualité des réglementations elles-mêmes et ceux liés à la qualité des contacts avec les administrations en charge d'appliquer ces réglementations. Pour les deux catégories, la formulation retenue est la même : l'entreprise ou l'indépendant doit se positionner par rapport à des affirmations et il peut choisir

4. La Direction générale de la statistique et de l'information économique a modifié sa méthodologie de constitution de la population des entreprises et des indépendants créant une discontinuité par rapport à la population des enquêtes précédentes.
5. Un seul questionnaire a été envoyé par entreprise ou indépendant en vue de limiter la charge administrative occasionnée.
6. Ces différentes étapes sont expliquées à l'annexe 2.

une position allant de “entièrement d’accord”, “plutôt d’accord”, “plutôt pas d’accord”, “entièrement pas d’accord” à “sans opinion”.

Concernant la qualité des réglementations, les aspects envisagés sont les suivants :

- les réglementations sont portées à votre connaissance préalablement à leur adoption,
- elles sont faciles à comprendre,
- leurs objectifs sont clairs,
- elles sont suffisamment adaptées à toutes les situations,
- elles sont portées à votre connaissance en temps utile pour vous y conformer,
- elles sont cohérentes les unes par rapport aux autres,
- elles s’accompagnent d’une information adéquate et suffisante.

Concernant la qualité des contacts avec l’administration, les aspects couverts sont les suivants :

- il est facile de savoir à quel service s’adresser,
- il est facile d’entrer en contact avec le service compétent,
- l’administration donne des réponses précises,
- les décisions administratives sont clairement motivées,
- l’administration donne sa réponse dans un délai prévu,
- les réponses sont les mêmes quelle que soit la personne contactée,
- l’information que vous obtenez répond à vos besoins.

Deux modes de réponse à ces questionnaires sont prévus : soit par retour de courrier pré-affranchi, soit via un site Internet créé à cette fin. Quelque 44 % des réponses des indépendants et 60 % des réponses des entreprises sont parvenues par voie électronique.

E. L’échantillon

Sur base d’un échantillon représentatif de la population, constitué par la Direction générale de la statistique et de l’information économique, pas moins de 3 156 entreprises ont reçu par voie postale un des trois questionnaires et 4 453 indépendants ont reçu soit le questionnaire fiscal, soit celui sur l’environnement.

L’échantillon des entreprises a été stratifié en 3 classes de taille (petite, moyenne et grande) et en 2 classes d’activité (industrie et services). L’échantillon des indépendants a été stratifié en 4 classes d’activité (agriculture, industrie, construction et services).

Sans tenir compte des stratifications, l’échantillon a été établi pour être représentatif de la population des entreprises et des indépendants dans les trois Régions de Belgique (flamande, wallonne et de Bruxelles-capitale).

Le taux de réponse à l’enquête est en augmentation par rapport à l’enquête précédente⁷. Le taux global de réponse à l’enquête est de 20,0 % pour les entreprises et de 10,6 % pour les indépendants.

7. En 2000, le taux de réponse des entreprises atteignait 15,3 % et celui des indépendants 7,5 %, en 2002, il atteignait respectivement 23,3 % et 16,6 %, en 2004, 19,4 % et 12,3 %, et en 2006, 17,0 % et 10,4 %.



Les résultats de l'enquête sur les charges administratives des entreprises

Cette partie est consacrée à la présentation des résultats de l'enquête menée auprès d'un échantillon représentatif de la population des entreprises belges. Elle comporte, d'une part, un volet quantitatif relatif à l'estimation du coût des charges administratives et, d'autre part, un volet qualitatif permettant un examen plus spécifique de la perception de la qualité de la réglementation et de la qualité de l'administration de la réglementation.

A. Le coût des formalités administratives

1. Description

Le coût des charges administratives supportées par les entreprises est défini, dans cette étude, comme l'ensemble des coûts liés aux procédures et formalités dont les entreprises se chargent, soit elles-mêmes, soit en ayant recours à un service extérieur, afin de respecter les réglementations fiscale, environnementale et en matière d'emploi. Ce coût est exprimé en euros, et englobe donc l'ensemble du temps et des ressources consacrés par le personnel ou les experts externes pour comprendre les réglementations, recueillir, traiter, présenter ou conserver les informations ainsi que pour remplir les formulaires requis par l'administration. Ainsi, ce coût comprend, par exemple, les frais administratifs nécessaires pour remplir la déclaration d'impôts mais le paiement de ces impôts n'est pas considéré comme une charge administrative et ne rentre donc pas dans le calcul du coût des charges administratives. Les dépenses liées à l'achat du matériel ou des installations nécessaires pour se conformer aux réglementations ne sont pas non plus considérées comme un coût administratif.

Le coût total des charges administratives est la somme d'un coût interne et d'un coût externe. Le coût interne correspond aux heures passées par le personnel à compléter des formalités. Ces heures sont valorisées au coût horaire de la main-d'oeuvre tel qu'il ressort de l'enquête⁸. Le coût externe se compose, quant à lui, des dépenses extérieures nécessaires pour se conformer aux dispositions administratives.

8. Le calcul se fait donc avec un coût horaire propre à chaque entreprise.

Les coûts totaux obtenus pour chaque enquête, qui sont donc la somme du coût interne et du coût externe, sont additionnés pour obtenir le coût total de l'ensemble des charges administratives. Ce coût total (qui est donc la somme des trois domaines de réglementation) est finalement extrapolé à l'ensemble de la population des entreprises en tenant compte du nombre d'entreprises présentes dans chaque classe de l'échantillon (voir annexe 2 pour plus d'informations concernant l'importance relative de chaque classe).

Les résultats sont aussi présentés selon la taille de l'entreprise (petite, moyenne ou grande). Pour les interpréter correctement, il convient de tenir compte de l'importance relative de chaque taille dans la population. Parmi la population des entreprises en activité au cours de l'année 2008, 167 282 entreprises comptent de 1 à 9 employés, 33 788 entreprises emploient de 10 à 249 travailleurs et 1 253 grandes entreprises emploient plus de 249 travailleurs.

2. Les résultats

a. Le coût total

Les charges administratives liées aux réglementations en matière d'emploi, de fiscalité et d'environnement pesant sur les entreprises, ont été estimées, pour l'année 2008, à 4,58 milliards d'euros, soit 1,33 % du PIB. Le tableau suivant donne la répartition de ce montant entre coût interne et coût externe. Les coûts internes sont plus importants que les coûts externes, représentant respectivement 52 % et 48 % du coût total.

TABLEAU 2 - Coût total des procédures administratives pour les entreprises en 2008

Nombre d'entreprises	Type de coût	En milliards d'euros	En % du PIB
202 323	Coût total	4,58	1,33
	(Intervalle de confiance) ^a	(3,3 - 5,8)	(1,0 - 1,7)
	Coût interne	2,36	0,69
	Coût externe	2,22	0,64

a. Les chiffres entre parenthèses donnent l'intervalle de confiance à 90 % pour le coût total des procédures administratives. Cela signifie qu'il y a 9 chances sur 10 que la valeur réelle du coût se situe dans l'intervalle donné.

Compte tenu du nombre d'entreprises de petite taille dans la population des entreprises belges⁹, les charges administratives incombant à ces entreprises représentent une part importante du coût total : 48,8 % contre 38,0 % pour les entreprises de taille moyenne et 13,1 % pour les grandes entreprises.

Il ressort du tableau 3 que la part du coût interne est plus grande que celle du coût externe pour toutes les entreprises de grande taille et de taille moyenne. Cependant, c'est l'inverse qui est observable pour les entreprises de petite taille.

9. 83 % des entreprises belges sont des "petites entreprises", définies ici comme les entreprises occupant de 1 à 9 personnes.

TABLEAU 3 - Répartition du coût total par taille d'entreprise et par type de coût, en milliards d'euros et en %

Taille	Coût total (en milliards euros)	En % du total des charges	Type de coût	En milliards euros
Petite	2,24	48,8	Coût interne	1,06
			Coût externe	1,17
Moyenne	1,74	38,0	Coût interne	0,92
			Coût externe	0,82
Grande	0,60	13,1	Coût interne	0,38
			Coût externe	0,22
Total	4,58	100	Coût interne	2,36
			Coût externe	2,22

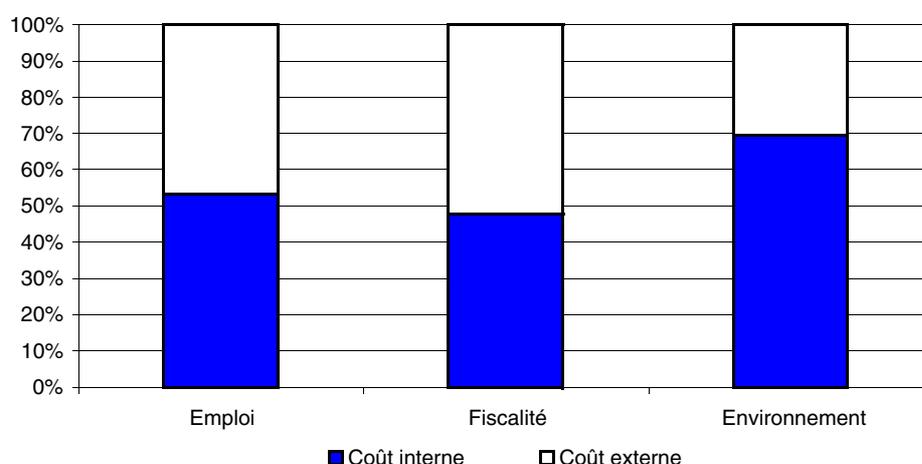
La répartition du coût total selon le domaine de réglementation (tableau 4) montre la prédominance des charges administratives générées par les dispositions en matière de fiscalité. Ce résultat est dû à l'importance de ce type de charges pour les petites et moyennes entreprises alors que ce sont les dispositions en matière d'emploi qui pèsent le plus lourd pour les entreprises de grande taille, qu'elles appartiennent au secteur de l'industrie ou à celui des services.

TABLEAU 4 - Répartition du coût total par domaine réglementaire

Type de réglementation	En % du coût total
Emploi	37,8
Fiscalité	54,5
Environnement	7,7

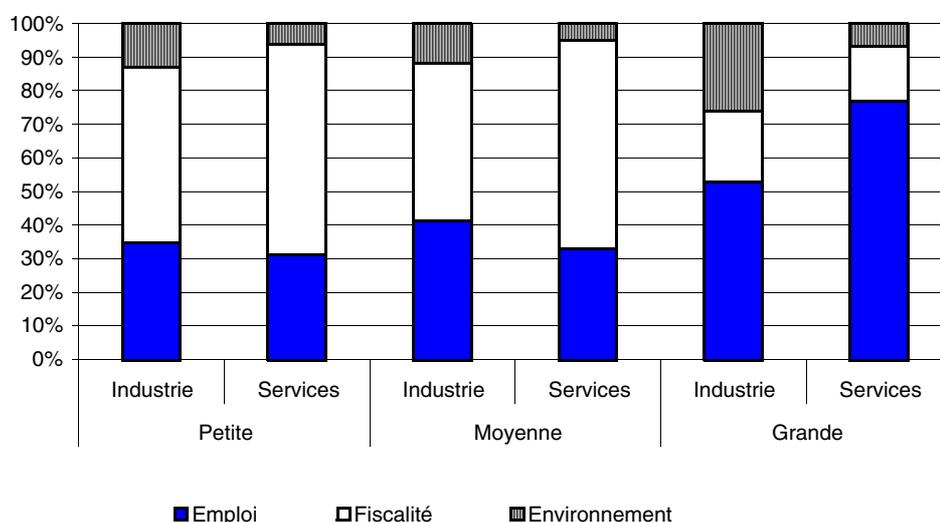
Le graphique 1, qui illustre la division du coût total en coût interne et en coût externe selon le domaine de réglementation, laisse apparaître que la part du coût interne est clairement plus importante que la part du coût externe en ce qui concerne l'emploi et l'environnement. Par contre, les entreprises font davantage appel à des services extérieurs (comptables, experts, secrétariats sociaux...) pour les aider dans les procédures administratives fiscales.

GRAPHIQUE 1 - Répartition du coût interne et externe selon le domaine réglementaire



Le graphique 2 illustre l'importance relative de chaque catégorie de réglementation pour chacune des classes d'entreprises de l'échantillon. La fiscalité représente la source la plus importante des coûts administratifs pour les petites et moyennes entreprises alors que l'emploi génère la plus grande partie des charges administratives des grandes entreprises. Ceci est évidemment lié au fait que les charges administratives en matière d'emploi dépendent du nombre de personnes employées. Quelle que soit la classe envisagée, l'environnement est la matière qui génère relativement le moins de charges administratives, à l'exception des grandes entreprises de l'industrie pour lesquelles, cette réglementation est à l'origine de charges administratives plus lourdes que la réglementation en matière fiscale. Au sein de chaque taille d'entreprise, les charges administratives environnementales sont plus importantes pour les entreprises de l'industrie que pour celles des services.

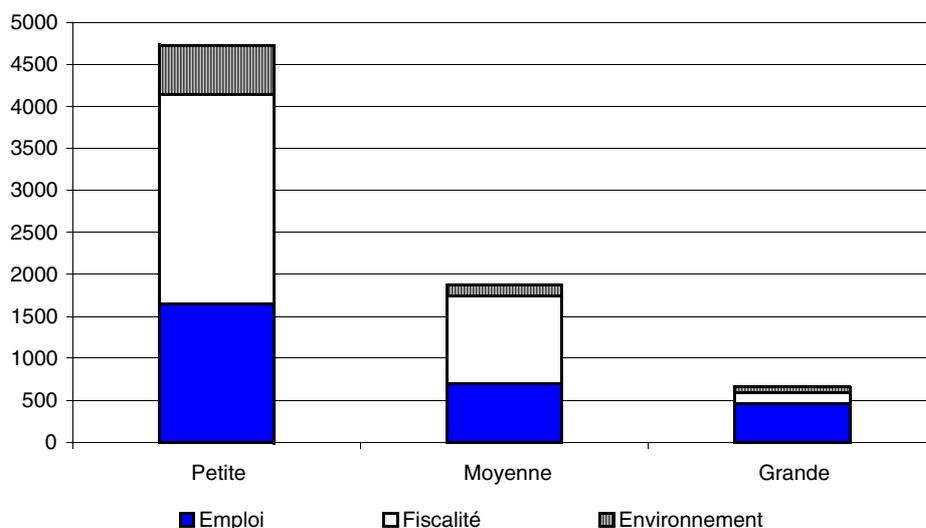
GRAPHIQUE 2 - Répartition du coût total selon le domaine réglementaire et la classe d'entreprises



Les résultats sont basés sur la moyenne des réponses de l'échantillon.

En répartissant le coût total moyen par employé selon la taille d'entreprises et la catégorie de réglementation, le graphique 3 montre clairement que ce sont les petites entreprises de moins de 10 travailleurs qui supportent le coût administratif par employé le plus élevé. Etant donné qu'une partie du coût des charges administratives n'est pas liée au nombre d'employés et que le nombre d'employés est plus faible dans les petites entreprises que dans les grandes, il est logique que le coût des charges administratives exprimé par employé diminue avec la taille de l'entreprise.

GRAPHIQUE 3 - Coût total moyen par employé selon la taille des entreprises et le domaine réglementaire, en euros



Les résultats sont basés sur la moyenne des réponses de l'échantillon.

La réglementation fiscale est celle qui génère la partie la plus importante du coût par employé des petites et moyennes entreprises. Par contre, ce sont les dispositions administratives en matière d'emploi qui génèrent la plus grande partie du coût par employé pour les grandes entreprises.

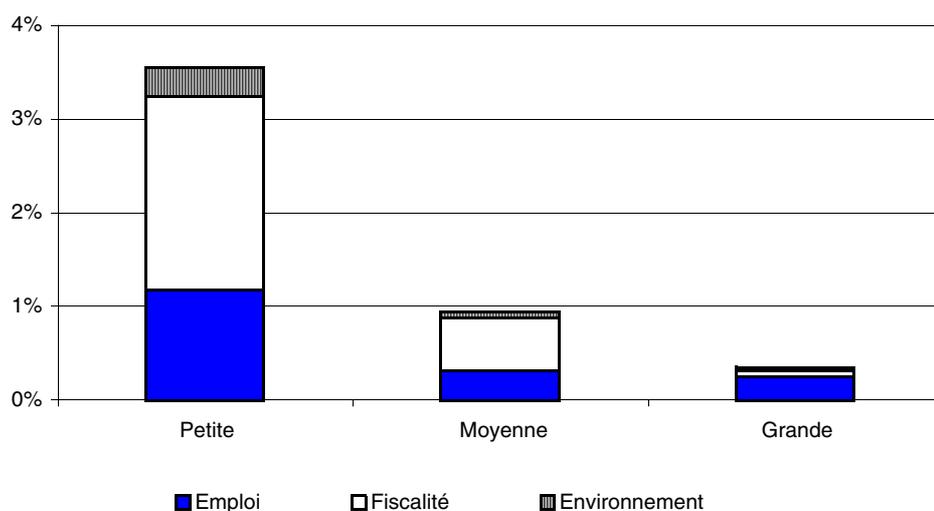
Le fait que les petites entreprises soient proportionnellement plus touchées par les charges administratives est encore davantage mis en évidence quand le coût administratif par employé est calculé non plus par an mais par heure prestée¹⁰. Le montant de charges administratives, tel que déclaré dans l'enquête, entraîne un surcoût horaire de 2,46 euros pour les petites entreprises, de 0,98 euro pour les entreprises moyennes et de 0,34 euro pour les grandes entreprises.

Les petites entreprises ont aussi les charges administratives les plus élevées lorsque ces dernières sont mesurées en pour cent du chiffre d'affaires (graphique 4). De nouveau, nous constatons un écart très significatif entre l'importance relative des charges administratives pesant sur les petites entreprises et sur les entreprises employant plus de 10 personnes, et cela aussi bien dans l'industrie que dans les services.

Exprimées en pour cent du chiffre d'affaires, les charges administratives générées par les procédures administratives liées à la réglementation en matière d'emploi représentent la part la plus importante du coût administratif total pesant sur les grandes entreprises. La réglementation fiscale est celle qui génère la plus grande partie du coût administratif total exprimé en pour cent du chiffre d'affaires pour les petites et moyennes entreprises.

10. Il s'agit ici d'une approximation basée sur 1 920 heures prestées par an et par employé.

GRAPHIQUE 4 - Coût total moyen en % du chiffre d'affaires selon la taille des entreprises et le domaine réglementaire

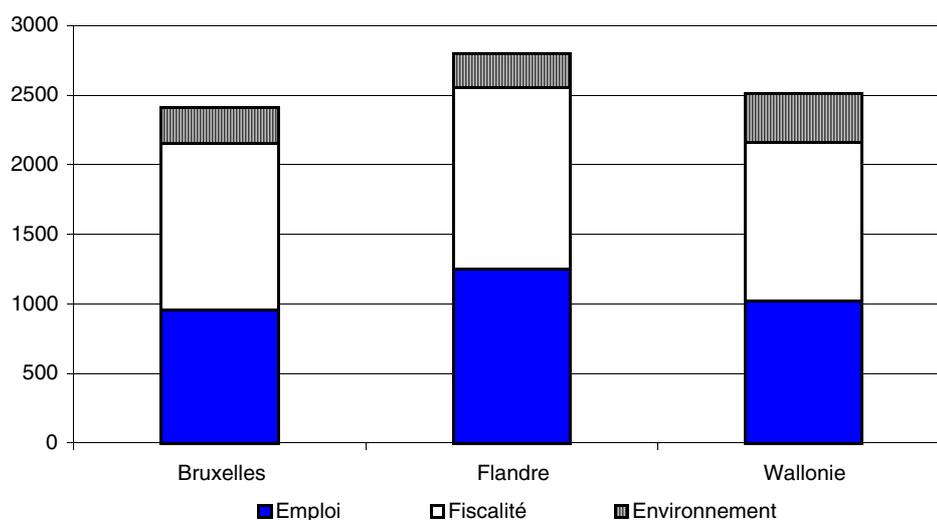


Les résultats sont basés sur la moyenne des réponses de l'échantillon.

Il est aussi possible de répartir les réponses données par les entreprises selon les trois Régions du pays même s'il convient d'être prudent dans l'interprétation des résultats¹¹.

Le graphique 5 illustre la répartition du coût total moyen par employé selon la Région et le domaine de réglementation. Il en ressort que les entreprises de la Région flamande sont celles qui disent supporter le coût moyen par employé le plus élevé et les entreprises bruxelloises, le coût moyen par employé le plus faible. Dans les trois Régions, c'est la réglementation en matière fiscale qui génère la part la plus importante du coût moyen par employé et les dispositions administratives environnementales qui génèrent la part la plus faible du coût total par employé.

GRAPHIQUE 5 - Coût total moyen par employé, par Région et par domaine réglementaire, en euros



Les résultats sont basés sur la moyenne des réponses de l'échantillon.

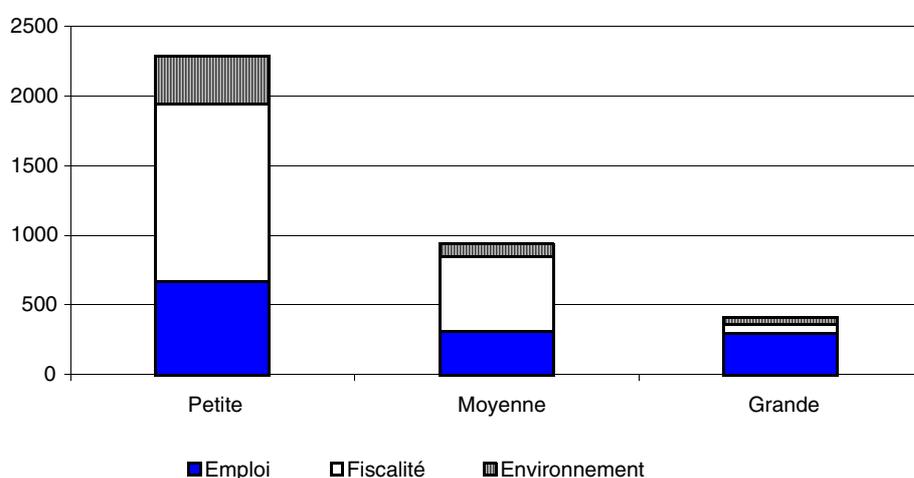
11. La répartition des entreprises par Région a été effectuée sur base de la localisation du siège social. La plupart des charges administratives sont, en effet, encourues par le siège social.

b. Le coût interne

Le coût interne représente le coût salarial des heures consacrées au sein de l'entreprise à se conformer aux exigences administratives. Le graphique 6 montre le coût interne moyen par employé estimé en euros pour les différentes catégories de réglementation et de tailles d'entreprises. Le coût interne par employé est nettement plus élevé pour les petites entreprises que pour les autres entreprises. Cela s'explique par le fait qu'une grande partie des charges administratives n'est proportionnelle ni au nombre d'employés, ni à l'ampleur de l'activité mesurée par le chiffre d'affaires.

La réglementation fiscale occasionne la plus grande partie du coût interne par employé pour les petites et moyennes entreprises alors que c'est la réglementation en matière d'emploi qui joue ce rôle pour les grandes entreprises.

GRAPHIQUE 6 - Coût interne moyen par employé selon le domaine réglementaire et la taille des entreprises, en euros



Les résultats sont basés sur la moyenne des réponses de l'échantillon.

c. Le coût externe

Le coût externe donne une estimation des dépenses annuelles des entreprises en services extérieurs nécessaires pour se conformer aux exigences administratives. Le tableau 6 contient l'estimation du coût externe pour les différentes tailles d'entreprises, exprimé en valeur absolue et en pour cent du chiffre d'affaires. En valeur absolue, ce sont évidemment les grandes entreprises qui ont les coûts externes les plus élevés. Mais en valeur relative, mesurée en pour cent du chiffre d'affaires, ce sont les petites entreprises qui supportent les coûts les plus importants.

TABLEAU 5 - Coût externe moyen selon la taille des entreprises - en valeur absolue et en % du chiffre d'affaires

	Petite	Moyenne	Grande
Coût externe en euros	8 685	29 890	182 400
Coût externe en % du C.A.	1,90 %	0,44 %	0,13 %
- Emploi	0,74 %	0,15 %	0,08 %
- Fiscalité	1,04 %	0,27 %	0,03 %
- Environnement	0,13 %	0,02 %	0,01 %

Les résultats sont basés sur la moyenne des réponses de l'échantillon.

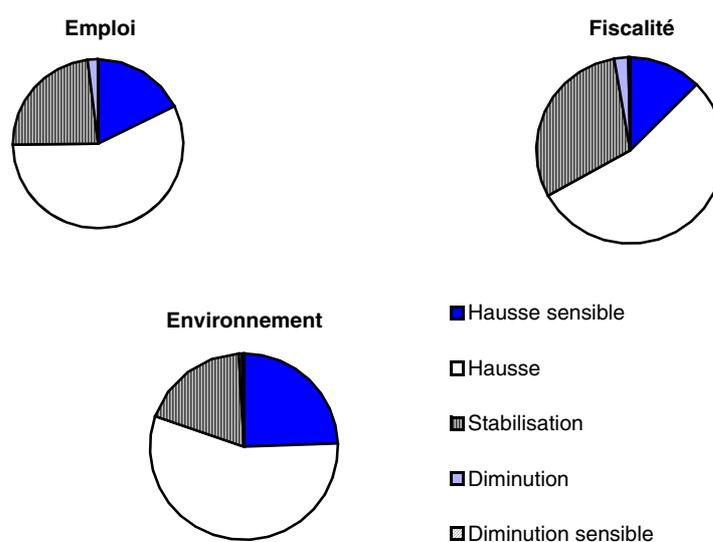
Une répartition du coût externe en pour cent du chiffre d'affaires peut aussi être effectuée selon le domaine réglementaire. Pour les petites et moyennes entreprises, la réglementation fiscale est celle qui génère le coût externe, exprimé en pour cent du chiffre d'affaires, le plus important alors que pour les grandes entreprises, c'est la réglementation en matière d'emploi qui remplit ce rôle.

d. Evolution du coût total des charges administratives

Les entreprises ont aussi été interrogées sur leur sentiment concernant l'évolution du coût total des procédures administratives au cours des deux dernières années (2007 et 2008). Les résultats sont présentés au graphique 7.

Quelle que soit leur taille, peu d'entreprises ont émis l'avis que les coûts administratifs ont (sensiblement) diminué au cours de la période. En ne tenant pas compte de la possibilité de réponse "sans opinion", le pourcentage d'opinion reflétant une (forte) diminution de ces coûts s'élève à 3 % pour la réglementation fiscale, à 2 % pour la réglementation en matière d'emploi et à 1 % pour la réglementation environnementale.

GRAPHIQUE 7 - Evolution du coût des procédures administratives au cours des deux dernières années telle que perçue par les entreprises selon le domaine réglementaire



Par contre, 30 % des entreprises estiment que les charges administratives fiscales n'ont pas connu d'évolution, ni à la hausse ni à la baisse au cours de ces deux

dernières années. Ce pourcentage tombe à 23 % en ce qui concerne les charges administratives en matière d'emploi et chute à 19 % pour les charges administratives environnementales.

Quel que soit le domaine réglementaire envisagé, une majorité d'entreprises pense que les charges administratives ont (fortement) augmenté au cours des deux dernières années. Mais c'est en ce qui concerne la réglementation environnementale que le pourcentage est de loin le plus élevé, s'établissant à 80 % contre 75 % pour l'emploi et 67 % pour la fiscalité.

Le tableau 7 fait apparaître la répartition des avis des entreprises sur l'évolution des charges administratives dans les trois Régions : Bruxelles-Capitale, Flandre et Wallonie.

TABLEAU 6 - Evolution des coûts administratifs au cours des deux dernières années telle que perçue par les entreprises selon le domaine réglementaire et la Région

	Emploi			Fiscalité			Environnement		
	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Bruxelles	Flandre	Wallonie
Hausse sensible	22 %	15 %	22 %	19 %	10 %	16 %	15 %	24 %	31 %
Hausse	47 %	55 %	67 %	45 %	56 %	55 %	58 %	56 %	54 %
Inchangé	29 %	27 %	10 %	33 %	30 %	27 %	26 %	19 %	14 %
Diminution	1 %	2 %	1 %	1 %	3 %	2 %	0 %	1 %	1 %
Diminution sensible	0 %	0 %	0 %	1 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %

Remarque : il n'a pas été tenu compte de la possibilité de réponse "sans opinion" pour le calcul des pourcentages.

Les résultats selon la Région indiquent que ce sont les entreprises wallonnes qui portent le jugement le plus défavorable sur l'évolution des charges administratives quel que soit le domaine réglementaire considéré et que ce sont les entreprises de Bruxelles-Capitale qui expriment le jugement le plus favorable. L'environnement est le domaine pour lequel le pourcentage d'entreprises estimant que les charges ont (fortement) augmenté est le plus élevé pour la Flandre (80 %) et pour Bruxelles (74 %). Par contre, c'est la réglementation en matière d'emploi qui occupe cette position en Wallonie, avec 89 % des entreprises qui estiment que les charges administratives ont (fortement) augmenté. Pour les trois Régions, la fiscalité est le domaine pour lequel le pourcentage d'entreprises ayant ressenti une augmentation des charges administratives est le plus faible avec 71 % des entreprises wallonnes, 66 % des entreprises flamandes et 64 % des entreprises bruxelloises.

B. La qualité de la réglementation

1. Description

L'évaluation quantitative des charges administratives n'est qu'un des aspects du processus de simplification. Connaître le sentiment des entreprises concernant la qualité des réglementations et de l'administration chargée de leur application est aussi important pour guider la réflexion.

Pour ce faire, l'enquête contient une série d'affirmations concernant la qualité de la réglementation en matière d'emploi, d'environnement et de fiscalité. Les entreprises ont le choix entre les réponses allant de "entièrement d'accord" à "entièrement pas d'accord". Elles ont également la possibilité d'exprimer leur absence d'opinion sur le sujet.

Pour rappel, les affirmations concernant la qualité de la réglementation sont les suivantes :

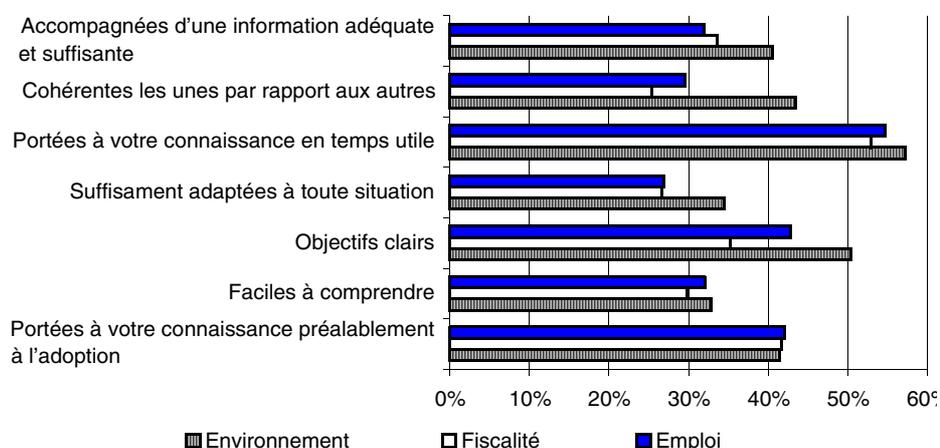
- les réglementations sont portées à votre connaissance préalablement à leur adoption;
- elles sont faciles à comprendre;
- leurs objectifs sont clairs;
- elles sont suffisamment adaptées à toutes les situations;
- elles sont portées à votre connaissance en temps utile pour vous y conformer;
- elles sont cohérentes les unes par rapport aux autres;
- elles s'accompagnent d'une information adéquate et suffisante.

2. Les résultats

Le graphique 8 synthétise les résultats. Il ressort que les affirmations avec lesquelles les entreprises sont le plus en accord concernent essentiellement la publicité donnée aux réglementations. Il s'agit des énoncés suivants : "les réglementations sont portées à la connaissance des entreprises en temps utile pour leur permettre de s'y conformer", "elles sont portées à la connaissance des entreprises avant leur adoption", et "les objectifs des réglementations sont clairs".

Le principal reproche qui transparaît des réponses des entreprises est le manque de cohérence des réglementations les unes par rapport aux autres, en particulier dans le domaine fiscal, le manque d'adaptabilité à toutes les situations, en particulier dans le domaine de l'emploi et la difficulté à comprendre la réglementation, en particulier dans le domaine environnemental.

GRAPHIQUE 8 - Qualité de la réglementation selon le domaine réglementaire - % des entreprises (entièrement) d'accord avec la proposition



Remarque : il n'a pas été tenu compte de la possibilité de réponse "sans opinion" pour le calcul des pourcentages.

En termes absolus, la qualité de la réglementation liée à l'environnement semble un peu meilleure que les autres puisque ce domaine reçoit le score le plus élevé pour six des sept énoncés et la qualité de la réglementation fiscale semble un peu moins bonne puisque ce domaine reçoit le score le plus faible pour six des sept énoncés.

Les opinions sur la qualité de la réglementation divergent parfois selon la taille de l'entreprise. Ainsi, concernant la réglementation environnementale, si les entreprises estiment, quelle que soit leur taille, que ce domaine est le moins problématique, une proportion plus importantes de grandes entreprises est en accord avec les affirmations proposées par rapport aux pourcentages enregistrés par les petites et moyennes entreprises, à l'exception de l'affirmation concernant la diffusion en temps utile qui obtient, avec 64 %, le score le plus élevé chez les petites entreprises. Par contre, en matière d'emploi, ce sont les grandes entreprises qui présentent le pourcentage le plus faible d'acceptation pour cinq des sept affirmations. Le pourcentage (19 %) est particulièrement faible pour la proposition portant sur l'adaptabilité de la réglementation à toutes les situations. Enfin, la satisfaction des entreprises concernant la réglementation fiscale ne semble pas soumise à un effet de taille.

La répartition des opinions des entreprises par Région montre que la réglementation environnementale se détache moins nettement en Flandre par rapport aux deux autres Régions en tant que réglementation générant le niveau le plus élevé de satisfaction. Les plus hauts scores ne sont atteints que par quatre des sept propositions en Flandre alors qu'ils sont atteints par six des sept propositions en Wallonie et à Bruxelles. En particulier, 73 % des entreprises de Bruxelles-Capitale sont d'accord avec l'affirmation selon laquelle les réglementations environnementales sont connues en temps utile. Par contre, pour ces mêmes entreprises, le score le plus bas (19 %) est enregistré par l'affirmation concernant la facilité à comprendre la réglementation fiscale.

C. La qualité de l'administration

1. Description

Dans le cadre du volet qualitatif de l'enquête, les entreprises ont aussi été interrogées sur leur opinion quant à la qualité de leurs contacts avec l'administration concernant la réglementation en matière fiscale, environnementale et d'emploi. Concrètement, ce sondage d'opinion a de nouveau pris la forme de propositions par rapport auxquelles les entreprises pouvaient se montrer d'entièrement d'accord à entièrement pas d'accord. Elles avaient aussi la possibilité de choisir la mention "sans opinion".

Pour rappel, les affirmations concernant l'administration sont les suivantes :

- il est facile de savoir à quel service s'adresser;
- il est facile d'entrer en contact avec le service compétent;
- l'administration donne des réponses précises;
- les décisions administratives sont clairement motivées;
- l'administration donne sa réponse dans le délai prévu;
- les réponses sont les mêmes quelle que soit la personne contactée;
- l'information que vous obtenez répond à vos besoins.

2. Les résultats

Comme l'illustre le graphique 9, quel que soit le domaine réglementaire considéré, les entreprises se montrent généralement nettement plus satisfaites de l'administration que des réglementations elles-mêmes. La majorité des entreprises estime que l'information fournie par l'administration arrive dans le délai prévu, qu'elle répond à leurs besoins et que les réponses sont précises.

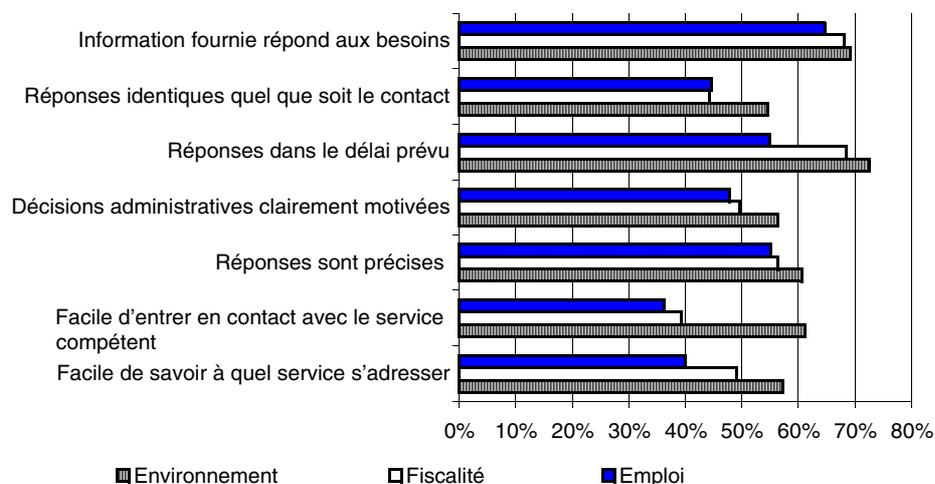
Par contre, les entreprises se montrent plus critiques sur la facilité d'entrer en contact avec le service compétent en ce qui concerne le domaine fiscal et celui de l'emploi, domaine pour lequel cette affirmation enregistre le pourcentage le plus faible (36 %) de l'ensemble du questionnaire, et sur la cohérence des réponses en fonction de la personne contactée pour le domaine de l'environnement. Leurs critiques portent aussi sur l'identification du service à contacter en ce qui concerne le volet emploi et la motivation des décisions en ce qui concerne le volet environnement.

L'environnement est le domaine qui enregistre les scores les plus élevés pour toutes les affirmations avec un maximum de 72 % atteint par l'affirmation "les réponses sont obtenues dans le délai prévu". A l'opposé, l'emploi est le domaine qui obtient les scores les plus faibles pour six des sept affirmations proposées.

De façon générale, les grandes entreprises se montrent plus contentes de leurs contacts avec l'administration que les petites et moyennes entreprises, surtout pour le volet environnemental (81 % d'avis favorables sur le fait que l'information fournie répond aux besoins). Ce volet est celui qui suscite le plus de satisfaction chez les entreprises quelle que soit leur taille. Par contre, ce sont les contacts avec l'administration en charge de l'emploi qui génèrent les scores les plus faibles quelle que soit la taille des entreprises.

Au niveau régional, les meilleurs scores sont atteints par les affirmations concernant les contacts avec l'administration de l'environnement pour les entreprises flamandes et wallonnes et de la fiscalité pour les entreprises bruxelloises. Les moins bons scores sont atteints dans le domaine de l'emploi pour les entreprises wallonnes alors qu'il n'y a pas de différences significatives pour les autres Régions (seulement 23 % des entreprises wallonnes sont d'accord avec l'affirmation sur la facilité de savoir à quel service s'adresser).

GRAPHIQUE 9 - Qualité des contacts avec l'administration selon le domaine réglementaire - % des entreprises (entièrement) d'accord avec la proposition



Remarque : il n'a pas été tenu compte de la possibilité de réponse "sans opinion" pour le calcul des pourcentages.

D. Conclusion

Il ressort de l'enquête, et donc de l'avis des entreprises, que les charges administratives pesant sur les entreprises belges pour l'année 2008 atteignent 4,58 milliards d'euros, soit 1,33 % du PIB, dont la plus grande partie incombe aux petites entreprises. L'importance du coût interne est supérieure à celle du coût externe pour les entreprises de taille moyenne et grande alors que c'est l'inverse qui est observable pour les petites entreprises.

Parmi les trois domaines réglementaires envisagés, c'est la fiscalité qui génère la part la plus importante du coût total des charges administratives, et l'environnement qui génère la part la plus faible de ce coût total.

Les petites entreprises sont aussi celles qui présentent le coût moyen des charges administratives par employé largement le plus élevé. Celui-ci a comme composante principale le coût des formalités administratives liées à la fiscalité. La fiscalité est aussi le domaine réglementaire qui génère la plus grande partie du coût moyen par employé des entreprises de taille moyenne. Les grandes entreprises ont un coût moyen par employé principalement dû aux formalités en matière d'emploi.

Les entreprises de la Région flamande sont celles qui disent supporter, en moyenne, le coût par employé le plus élevé et les entreprises bruxelloises le coût moyen par employé le plus faible. Dans les trois Régions, c'est la réglementation en matière fiscale qui génère la part la plus importante du coût moyen par employé et la réglementation en matière environnementale, la part la plus faible.

Quels que soient leur secteur d'activité et leur taille, les entreprises estiment en général que les charges administratives ont (fortement) augmenté au cours des deux dernières années. C'est en ce qui concerne la réglementation

environnementale que le pourcentage d'entreprises qui estiment que les charges administratives ont (fortement) augmenté est de loin le plus élevé. Les résultats selon la Région indiquent que ce sont les entreprises wallonnes qui portent le jugement le plus défavorable sur l'évolution des charges administratives quel que soit le domaine réglementaire considéré et que ce sont les entreprises de Bruxelles-Capitale qui expriment le jugement le plus favorable. La fiscalité est le domaine pour lequel le pourcentage d'entreprises ayant ressenti une augmentation des charges administratives est le plus faible.

Au niveau qualitatif, les entreprises se montrent globalement plus satisfaites de l'administration que des réglementations.

Les entreprises sont assez satisfaites de la publicité donnée aux réglementations. Par contre, leur principale critique porte sur le manque de cohérence des réglementations les unes par rapport aux autres dans le domaine de la fiscalité, le manque d'adaptabilité à toutes les situations dans le domaine de l'emploi et la difficulté à comprendre la réglementation en matière d'environnement. La qualité des réglementations liées à l'environnement semble un peu meilleure que les autres et la qualité de la réglementation fiscale apparaît un peu moins bonne.

Au sujet des contacts avec l'administration, la majorité des entreprises considère que l'information demandée est donnée dans le délai prévu, qu'elle répond à leurs besoins et que les réponses sont précises. Les entreprises se montrent néanmoins plus critiques sur la facilité d'entrer en contact avec le service compétent, en particulier dans les domaines de l'emploi et de la fiscalité, et sur la cohérence des réponses en fonction de la personne contactée dans le domaine environnemental. Leurs critiques portent aussi sur l'identification du service compétent dans le domaine de l'emploi et la motivation des décisions dans le domaine de l'environnement.

L'environnement est le domaine qui enregistre les scores de satisfaction les plus élevés et l'emploi, les scores les plus faibles quelle que soit la taille des entreprises.



Les résultats de l'enquête sur les charges administratives des indépendants

Sur base de l'enquête menée auprès d'un échantillon représentatif, les charges administratives supportées par les indépendants belges ont été estimées pour l'année 2008. De nouveau, une distinction est opérée entre un volet quantitatif consacré à l'estimation du coût des charges administratives et un volet qualitatif analysant la perception de la qualité de la réglementation et des contacts avec l'administration en charge de la réglementation.

A. Le coût des formalités administratives

1. Description

Le coût des charges administratives pesant sur les indépendants est défini dans cette étude comme l'ensemble des coûts liés aux procédures et formalités dont les indépendants se chargent, soit eux-mêmes, soit en ayant recours à un service extérieur, afin de respecter les réglementations fiscale et environnementale. La définition et le calcul du coût des charges administratives sont donc identiques à ceux utilisés pour les entreprises, à la différence près que l'estimation des entreprises couvrait trois domaines réglementaires (fiscalité, environnement et emploi) alors que, dans le cas des indépendants, elle ne couvre que deux domaines réglementaires (fiscalité et environnement). Cette différence est logique étant donné qu'un indépendant est défini, dans le cadre de cette étude, comme n'ayant pas d'employé et donc en principe n'ayant pas non plus de charges administratives liées à la réglementation en matière d'emploi.

2. Les résultats

a. Le coût total

Le tableau 7 présente les résultats de l'estimation du coût total des charges administratives en matière fiscale et environnementale incombant aux indépendants en Belgique ainsi que la répartition du coût total en coût interne et coût externe. Sur base de l'enquête, les charges administratives pesant sur les indépendants, en 2008, sont estimées à 1,34 milliards d'euros, soit 0,39 % du PIB. Ce coût total provient à 58 % de coûts internes et à 42 % de coûts externes.

TABLEAU 7 - Coût total des procédures administratives pour les indépendants en 2008

Nombre d'indépendants	Type de coût	En milliards d'euros	En % du PIB
403 519	Coût total	1,34	0,39
	(intervalle de confiance) ^a	(1,1 - 1,6)	(0,3 - 0,5)
	Coût interne	0,78	0,23
	Coût externe	0,56	0,16

a. Les chiffres entre parenthèses donnent l'intervalle de confiance à 90 % pour le coût total des procédures administratives. Cela signifie qu'il y a 9 chances sur 10 que la valeur réelle du coût se situe dans l'intervalle donné.

Etant donné le grand nombre d'indépendants appartenant au secteur des services¹², ce secteur supporte la plus grande partie du coût total des charges administratives (68,3 %). Il est suivi par le secteur de l'agriculture avec 19,3 % et le secteur de la construction avec 8,7 % du total des charges administratives. L'ensemble des indépendants du secteur de l'industrie n'intervient que pour 3,7 % du coût administratif total étant donné qu'ils représentent le groupe le plus petit de la population totale des indépendants.

TABLEAU 8 - Répartition du coût total par secteur et par type de coût

Secteur	Coût total (en milliards euros)	En % du coût total	Type de coût	En milliards euros
Agriculture, pêche	0,26	19,3	Coût interne	0,12
			Coût externe	0,13
Industrie	0,05	3,7	Coût interne	0,03
			Coût externe	0,02
Construction	0,12	8,7	Coût interne	0,07
			Coût externe	0,05
Services	0,91	68,3	Coût interne	0,56
			Coût externe	0,35

La répartition du coût total en fonction des domaines de réglementation (tableau 9) montre clairement que les charges administratives générées par la réglementation fiscale sont de loin beaucoup plus lourdes que celles générées par la réglementation environnementale. Ces dernières ne représentent que 19 % du coût total des procédures administratives.

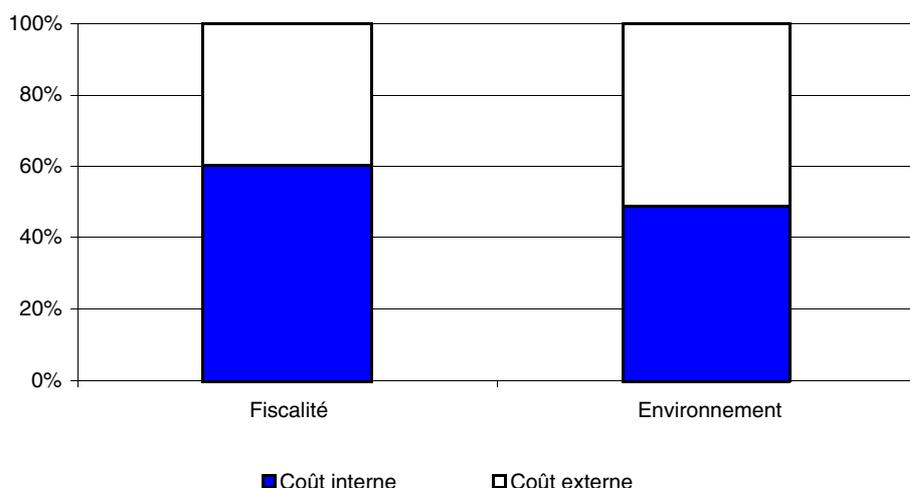
TABLEAU 9 - Répartition du coût total selon le domaine réglementaire

Réglementation	En % du coût total
Fiscalité	81
Environnement	19

La répartition du coût total entre coût interne et coût externe selon le domaine réglementaire, comme illustrée par le graphique 10, montre clairement que la part du coût interne dans le coût total est beaucoup plus grande que la part du coût externe pour la fiscalité. Par contre, les indépendants font davantage appel aux services extérieurs en ce qui concerne l'environnement.

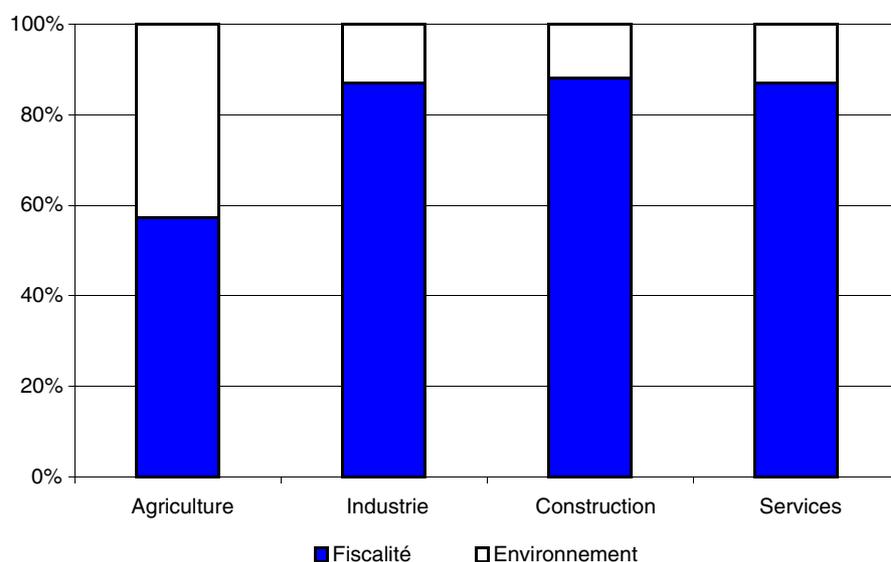
12. 75 % de la population totale des indépendants se trouve dans le secteur des services, 10 % dans le secteur agricole et dans celui de la construction et 4 % dans l'industrie.

GRAPHIQUE 10 - Répartition du coût interne et externe selon le domaine réglementaire



Le graphique 11 montre l'importance relative des deux domaines réglementaires pour chacune des classes de l'échantillon. Il y apparaît clairement que les coûts administratifs générés par la fiscalité sont supérieurs aux coûts administratifs dus à la réglementation environnementale pour tous les secteurs d'activité. Le secteur agricole se caractérise cependant par des coûts plus importants dans le domaine de la réglementation en matière d'environnement : 43 % du coût total pour le secteur agricole contre 13 % pour l'industrie et les services et 12 % pour la construction.

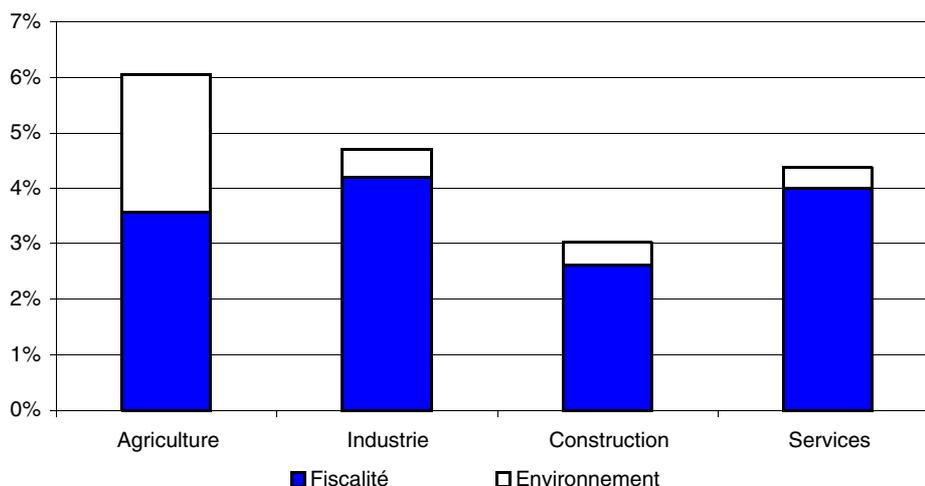
GRAPHIQUE 11 - Répartition du coût total selon le domaine réglementaire et le secteur d'activité



Les résultats sont basés sur la moyenne des réponses de l'échantillon.

Les indépendants du secteur agricole présentent le coût moyen, mesuré en pourcentage du chiffre d'affaires, le plus élevé (voir graphique 12). Ce coût est principalement lié aux charges administratives fiscales. Mais cette prédominance est encore plus marquée pour les indépendants des autres secteurs d'activité. Ce sont les indépendants de la construction qui présentent le coût moyen en pourcentage du chiffre d'affaires le plus faible.

GRAPHIQUE 12 - Coût total moyen en % du chiffre d'affaires selon le domaine réglementaire et le secteur d'activité

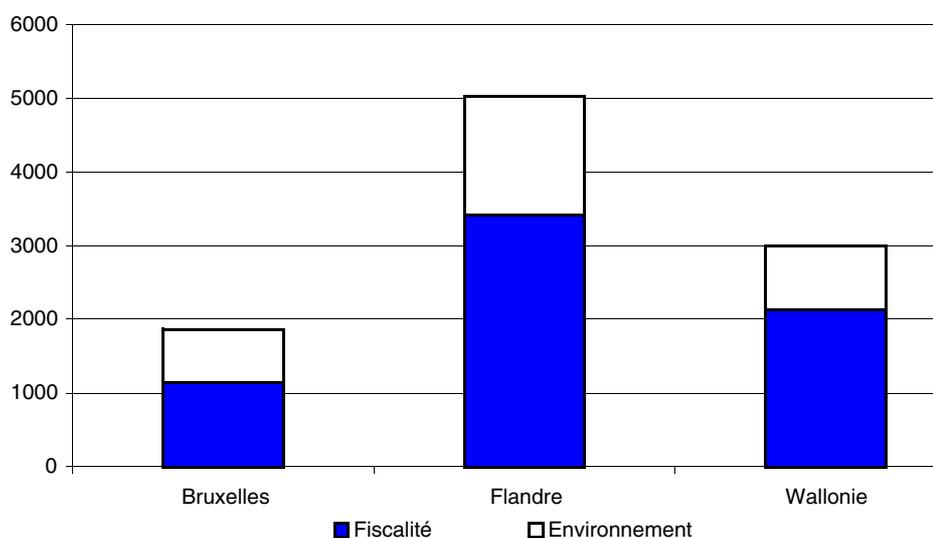


Les résultats sont basés sur la moyenne des réponses de l'échantillon.

Au niveau des entreprises, un coût moyen par employé a été calculé et est présenté au graphique 3. Ce calcul montre que les petites entreprises supportent un coût moyen de 4 723 euros. Le coût moyen par employé est le même que le coût moyen dans le cas des indépendants puisque ces derniers n'ont pas d'employé. Ce coût moyen est plus faible que celui des petites entreprises pour toutes les classes d'indépendants à l'exception des agriculteurs. En effet, le coût moyen des charges administratives des indépendants du secteur agricole s'élève à 6 360 euros contre 3 010 euros pour les indépendants du secteur des services, 2 995 euros pour les indépendants du secteur industriel et 2 793 euros pour les indépendants de la construction.

Le graphique 13 présente le coût moyen selon la Région et le domaine réglementaire. Il apparaît clairement que ce sont les indépendants flamands qui supportent le coût total moyen le plus élevé, suivis par les indépendants wallons et enfin, par les indépendants bruxellois.

GRAPHIQUE 13 - Coût total moyen selon le domaine réglementaire et la Région, en euros



Les résultats sont basés sur la moyenne des réponses de l'échantillon.

Dans les trois Régions, le coût moyen s'explique principalement par la réglementation en matière fiscale.

b. Le coût interne

Comme pour les entreprises, le coût interne représente le coût salarial des heures consacrées par l'indépendant à se conformer aux exigences administratives.

Le tableau 10 reprend l'estimation des dépenses internes moyennes qui sont supportées par les indépendants au cours d'une année. En valeur absolue, le coût interne est le plus élevé pour les indépendants du secteur agricole, suivis relativement de loin par les indépendants du secteur des services. En pour cent du chiffre d'affaires, le coût interne est aussi le plus élevé pour les indépendants du secteur agricole et le plus faible pour les indépendants de la construction.

La répartition du coût interne selon le domaine réglementaire laisse apparaître l'importance de la réglementation fiscale comme génératrice du coût interne moyen exprimé en pour cent du chiffre d'affaires. Il convient aussi de souligner que la part du coût total moyen généré par la réglementation en matière environnementale est plus élevée pour les indépendants du secteur agricole que pour ceux des autres secteurs d'activité.

TABLEAU 10 - Coût interne moyen selon le secteur d'activité et le domaine réglementaire - en euros et en % du chiffre d'affaires

	Agriculture	Industrie	Construction	Services
Coût interne moyen - en euros	3 055	1 730	1 564	1 849
Coût interne moyen - en % du chiffre d'affaires	2,92	2,66	1,62	2,86
- Fiscalité	1,68	2,38	1,42	2,63
- Environnement	1,24	0,28	0,20	0,23

Les résultats sont basés sur la moyenne des réponses de l'échantillon.

c. Le coût externe

Comme déjà mentionné, le coût externe est une estimation des dépenses annuelles de l'indépendant en achat de services extérieurs nécessaires pour se conformer aux exigences administratives. Le tableau 11 présente une estimation du coût externe moyen selon le secteur d'activité des indépendants et le domaine réglementaire, en valeur absolue et en pour cent du chiffre d'affaires. En valeur absolue et en pourcentage du chiffre d'affaires, ce sont les indépendants du secteur agricole qui supportent les coûts externes moyens les plus élevés. En analysant la répartition du coût externe selon le domaine réglementaire, il apparaît clairement que ce sont les charges administratives liées à la fiscalité qui génèrent la plus grande partie de ce coût mesuré en pour cent du chiffre d'affaires, et cela quel que soit le secteur d'activité envisagé. Le coût externe des formalités environnementales, en pour cent du chiffre d'affaires, est cependant relativement élevé pour les indépendants du secteur agricole.

TABLEAU 11 - Coût externe moyen selon le secteur d'activité et le domaine réglementaire - en euros et en % du chiffre d'affaires

	Agriculture	Industrie	Construction	Services
Coût externe moyen - en euros	3 305	1 265	1 229	1 161
Coût externe moyen - en % du chiffre d'affaires	3,13	2,05	1,43	1,51
- Fiscalité	1,88	1,83	1,19	1,37
- Environnement	1,25	0,22	0,24	0,14

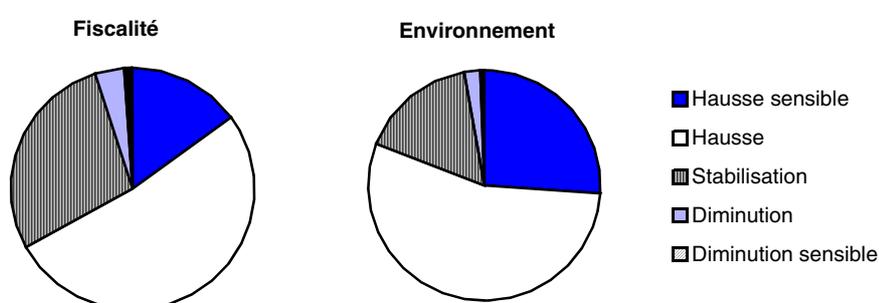
Les résultats sont basés sur la moyenne des réponses de l'échantillon.

d. Evolution du coût total des charges administratives

Les indépendants ont aussi été interrogés sur leur opinion concernant l'évolution des charges administratives au cours des deux dernières années (2007 et 2008).

Le graphique 14 laisse apparaître que peu d'indépendants ont estimé que les charges administratives ont (sensiblement) diminué, et seuls 5 % de ceux-ci ont perçu une baisse des coûts dans le domaine fiscal et 3 % dans le domaine environnemental. Une grande majorité (81 %) des indépendants a émis l'avis que les charges réglementaires liées à l'environnement ont (fortement) augmenté, contre 67 % en ce qui concerne la fiscalité. Ces pourcentages sont quasi identiques à ceux enregistrés par les entreprises pour les mêmes domaines (respectivement 80 % et 67 %).

GRAPHIQUE 14 - Evolution du coût des procédures administratives au cours des deux dernières années selon le domaine réglementaire, telle que perçue par les indépendants



Des disparités régionales apparaissent quant à l'évolution des coûts administratifs au cours des deux dernières années, comme l'indique le tableau 12.

TABLEAU 12 - Evolution des charges administratives au cours des deux dernières années, telle que perçue par les indépendants selon le domaine réglementaire et la Région

	Environnement			Fiscalité		
	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Bruxelles	Flandre	Wallonie
Hausse sensible	17 %	29 %	21 %	23 %	12 %	20 %
Hausse	25 %	53 %	61 %	31 %	56 %	46 %
Inchangée	58 %	15 %	14 %	46 %	28 %	27 %
Baisse	0 %	2 %	3 %	0 %	4 %	4 %
Baisse sensible	0 %	0 %	2 %	0 %	0 %	3 %

Remarque : il n'a pas été tenu compte de la possibilité de réponse "sans opinion" pour le calcul des pourcentages.

En ce qui concerne l'environnement, une grande majorité d'indépendants estime que les charges administratives ont (sensiblement) augmenté au cours des deux dernières années, en Région flamande (83 %) et en Région wallonne (82 %). Par contre, seuls 42 % des indépendants bruxellois estiment que les charges administratives environnementales ont (fortement) augmenté et ils sont 58 % à penser que ces charges n'ont pas changé au cours des deux dernières années.

Les opinions concernant l'évolution des charges administratives fiscales sont un peu moins disparates entre les trois Régions même si globalement un diagnostic plus favorable est posé par les indépendants bruxellois par rapport à celui qui ressort des réponses de leurs homologues flamands et wallons. Ainsi, près d'un indépendant bruxellois sur deux (46 %) estime que ces charges sont restées inchangées au cours des deux dernières années, contre 27 % des indépendants wallons et 28 % des indépendants flamands. Les opinions des indépendants sont les plus variées en Région wallonne où 7 % des indépendants pensent que les charges administratives fiscales ont diminué, contre 4 % des indépendants flamands. Aucun indépendant bruxellois ne partage ce sentiment.

B. La qualité de la réglementation

1. Description

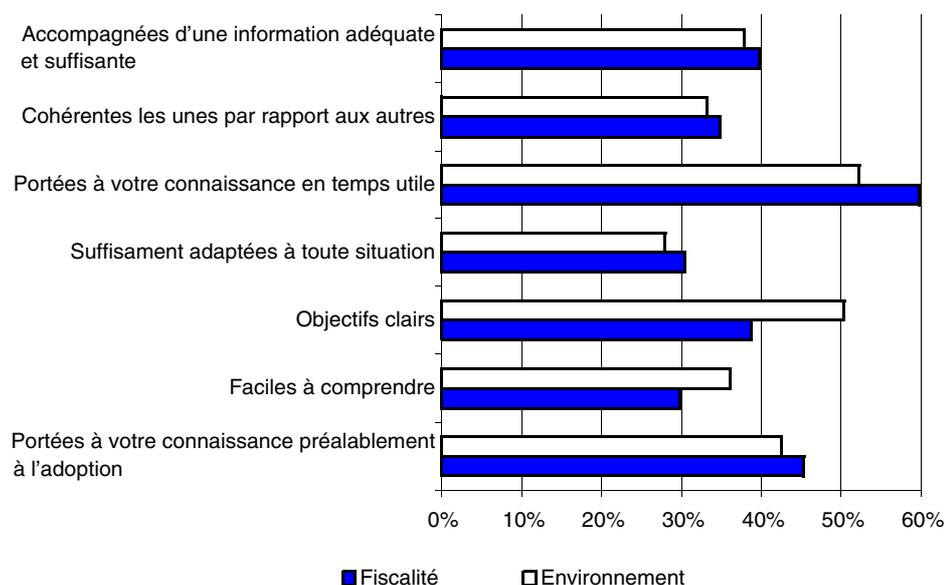
La qualité de la réglementation a été évaluée à l'aide des mêmes indicateurs que ceux utilisés pour les entreprises. Les indépendants devaient donc choisir une position allant de "entièrement d'accord" à "entièrement en désaccord" par rapport aux affirmations suivantes :

- les réglementations sont portées à votre connaissance préalablement à leur adoption,
- elles sont faciles à comprendre,
- leurs objectifs sont clairs,
- elles sont suffisamment adaptées à toutes les situations,
- elles sont portées à votre connaissance en temps utile pour vous y conformer,
- elles sont cohérentes les unes par rapport aux autres,
- elles s'accompagnent d'une information adéquate et suffisante.

2. Les résultats

Les indépendants semblent avoir une vision partagée sur la qualité des réglementations en fonction du domaine réglementaire, comme l'illustre le graphique 15.

GRAPHIQUE 15 - Qualité de la réglementation selon le domaine réglementaire - % des indépendants (entièrement) d'accord avec la proposition



Remarque : il n'a pas été tenu compte de la possibilité de réponse "sans opinion" pour le calcul des pourcentages.

Comme dans le cas des entreprises, les énoncés se rapportant à la publicité de la réglementation (portée à la connaissance en temps utile et avant l'adoption) sont les plus favorisés par les indépendants. Sur ce point, les indépendants sont davantage d'accord en ce qui concerne la réglementation fiscale qu'en ce qui concerne la réglementation environnementale. Les seuls énoncés pour lesquels le score est plus élevé en matière environnementale qu'en matière fiscale sont ceux de la clarté des objectifs des réglementations et de la facilité de compréhension de ces mêmes réglementations.

A l'opposé, les indépendants, tout comme les entreprises, soulignent clairement le manque de flexibilité des règlements quel que soit le domaine considéré.

Il n'y a pas de différences sectorielles notables concernant le volet fiscal. En ce qui concerne les réglementations environnementales, les indépendants du secteur de la construction sont plus en accord avec les énoncés proposés que les indépendants des autres secteurs. Ils affichent les meilleurs scores pour quatre des sept énoncés proposés. Par contre, les indépendants du secteur agricole sont les plus critiques, enregistrant les plus mauvais scores pour six des sept propositions.

Au niveau régional, dans le domaine fiscal, les indépendants bruxellois donnent une meilleure évaluation que les indépendants des deux autres Régions pour quatre des sept affirmations, avec des scores particulièrement élevés pour les deux propositions concernant la publicité donnée aux réglementations. Par contre, en matière environnementale, ces mêmes indépendants bruxellois affichent les plus mauvais scores pour quatre des sept affirmations proposées, avec des scores particulièrement faibles pour l'adaptabilité des réglementations à toutes les situations et la cohérence de ces réglementations.

C. La qualité de l'administration

1. Description

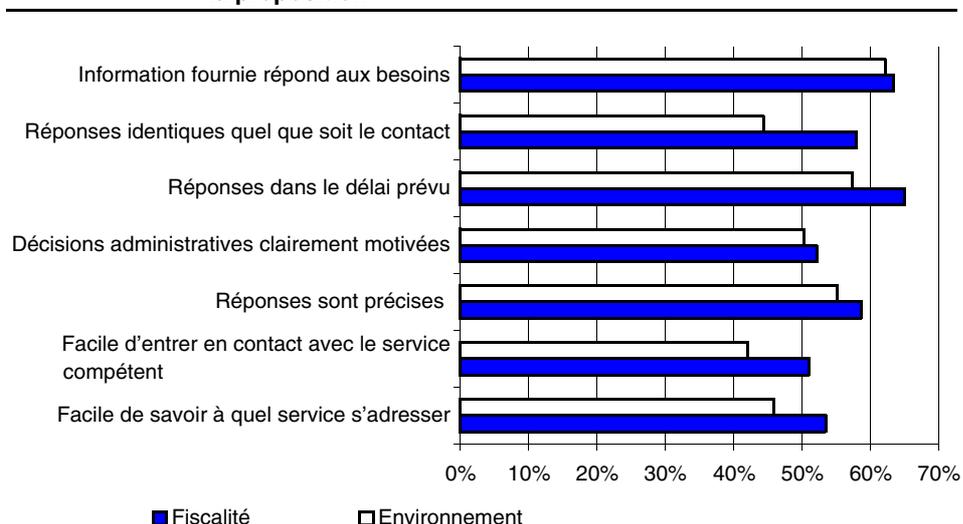
Comme pour les entreprises, les indépendants ont été interrogés sur leur opinion concernant la qualité de leurs contacts avec l'administration fiscale et environnementale. Concrètement, ils pouvaient choisir de se positionner de "entièrement d'accord" à "entièrement pas d'accord" pour les propositions suivantes :

- il est facile de savoir à quel service s'adresser,
- il est facile d'entrer en contact avec le service compétent,
- l'administration donne des réponses précises,
- les décisions administratives sont clairement motivées,
- l'administration donne sa réponse dans un délai raisonnable,
- les réponses sont les mêmes quelle que soit la personne contactée,
- l'information que vous obtenez répond à vos besoins.

2. Les résultats

Le graphique 16 montre que les indépendants comme les entreprises portent un meilleur jugement sur la qualité de leurs contacts avec l'administration que sur la qualité de la réglementation. Cependant, quel que soit le domaine envisagé, le jugement des indépendants est un peu moins favorable que celui des entreprises.

GRAPHIQUE 16 - Qualité des contacts avec l'administration selon le domaine réglementaire - % des indépendants (entièrement) d'accord avec la proposition



Remarque : il n'a pas été tenu compte de la possibilité de réponse "sans opinion" pour le calcul des pourcentages.

Les points les plus appréciés par les indépendants concernent, quel que soit le domaine, le respect du délai prévu dans la réponse donnée par l'administration et l'adéquation de l'information fournie aux besoins. A l'opposé, la moins bonne performance est réalisée par la proposition sur la facilité d'entrer en contact avec le service compétent. Quelle que soit la proposition considérée, les indépendants expriment un jugement plus favorable en matière fiscale qu'en matière environnementale.

Les indépendants bruxellois ont globalement une moins bonne appréciation que les indépendants des deux autres Régions des contacts avec l'administration lorsqu'ils concernent le domaine environnemental. Pour ce domaine, ce sont les indépendants flamands qui expriment le jugement le plus favorable pour six des sept propositions. Les jugements sont plus homogènes en ce qui concerne la fiscalité même si les indépendants wallons affichent le score le plus bas pour quatre des sept propositions.

L'analyse des résultats par secteur d'activité ne fait pas apparaître de différences significatives.

D. Conclusion

Sur base de l'enquête, le coût des charges administratives supportées par les indépendants belges pour l'année 2008 a été estimé à 1,34 milliard d'euros, soit 0,39 % du PIB. La plus grande partie de ce coût est supportée par les indépendants du secteur des services. Les charges administratives afférentes à la réglementation fiscale génèrent la plus grande partie de ce coût, quels que soient le secteur d'activité et la Région considérés. Ce sont les indépendants flamands qui disent supporter le coût moyen le plus élevé, suivis par les indépendants wallons et enfin, par les indépendants bruxellois. Si l'on considère le coût moyen en valeur absolue (milliers d'euros), ce sont les indépendants du secteur agricole qui supportent le coût moyen le plus élevé et ceux du secteur de la construction, le coût moyen le plus faible.

Quels que soient le secteur d'activité, la Région et le domaine réglementaire considérés, les indépendants estiment dans leur grande majorité que les charges administratives ont augmenté (fortement) au cours des deux dernières années. Ils sont cependant nettement plus nombreux à exprimer ce sentiment en ce qui concerne le domaine environnemental qu'en ce qui concerne le domaine fiscal. Quel que soit le domaine considéré, la perception de l'évolution des charges administratives est globalement identique dans le chef des indépendants que dans celui des entreprises.

Les indépendants se montrent généralement plus satisfaits par les contacts avec l'administration que par la qualité des réglementations, comme ce fut le cas des entreprises. Les indépendants sont assez contents de la publicité donnée aux réglementations, mais ils soulignent le manque de flexibilité des règlements tant fiscaux qu'environnementaux.

Concernant les contacts avec l'administration, quel que soit le domaine envisagé, le jugement des indépendants est un peu moins favorable que celui des entreprises. Les indépendants sont particulièrement satisfaits du respect du délai prévu dans la réponse de l'administration et de l'adéquation de l'information aux besoins. La principale critique a trait à la difficulté d'entrer en contact avec le service compétent. Globalement, les indépendants expriment un jugement plus favorable en matière fiscale qu'en matière environnementale. Les indépendants bruxellois ont globalement une moins bonne appréciation des contacts avec l'administration environnementale que leurs homologues des deux autres Régions. Les résultats sont plus homogènes entre Régions en ce qui concerne la qualité des contacts avec l'administration fiscale.



Comparaison des résultats des enquêtes 2000, 2002, 2004, 2006 et 2008

Cette partie est consacrée à la comparaison des résultats des cinq enquêtes effectuées par le Bureau fédéral du Plan : la première portant sur les charges administratives de l'année 2000, la deuxième sur les charges administratives de l'année 2002, la troisième sur les charges administratives de l'année 2004, la quatrième sur les charges administratives de l'année 2006 et la cinquième enquête sur les charges administratives de l'année 2008¹³. Les intervalles de confiance qui accompagnent les résultats des enquêtes rappellent qu'il convient de se montrer prudent dans la comparaison des résultats et la mise en lumière de tendances précises quant à l'évolution du coût total des charges administratives.

Après un brève introduction, une section est dévolue à la comparaison des résultats obtenus pour les entreprises et une autre section à la comparaison des résultats obtenus pour les indépendants.

A. Introduction

L'enquête menée en 2009 est identique aux enquêtes menées précédemment, à l'exception du volet qualitatif, qui a subi, à chaque enquête, de profondes révisions rendues nécessaires par le processus de simplification administrative en cours. Seules les questions portant sur la perception par les entreprises et les indépendants de l'évolution des charges administratives au cours des deux dernières années, sur la qualité de la réglementation et sur la qualité des contacts avec l'administration, sont présentes dans les cinq enquêtes et font l'objet d'une comparaison.

La technique d'enquête est identique : un questionnaire est envoyé par la poste aux entreprises et aux indépendants de l'échantillon sélectionnés par la Direction générale de la statistique et de l'information économique. Ces entreprises et indépendants ont la possibilité d'y répondre soit par courrier pré-affranchi, soit électroniquement sur un site Internet (www.enquetes.be) créé par le Bureau fédéral du Plan et uniquement accessible aux détenteurs d'un numéro d'utilisateur et d'un mot de passe figurant sur le questionnaire.

Le tableau 13 permet de comparer les taux de réponses des cinq enquêtes effectuées. La dernière en date présente donc un taux de réponse en augmentation par rapport à l'enquête précédente, en particulier pour les

13. Les résultats des différentes enquêtes ont été publiés sous la forme de Planning Papers qui sont téléchargeables gratuitement sur le site du Bureau fédéral du Plan (www.plan.be).

entreprises. Ce tableau met aussi en évidence une très nette augmentation de l'usage d'Internet par les entreprises et les indépendants pour répondre à l'enquête.

TABLEAU 13 - Pourcentage des entreprises et des indépendants de l'échantillon qui ont répondu à l'enquête

	2000	2002	2004	2006	2008
Entreprises	15,3	23,3	19,4	17,0	20,0
- par voie électronique	17,0	24,0	44,0	40,2	60,2
Indépendants	7,5	16,6	12,3	10,4	10,6
- par voie électronique	15,0	13,0	31,0	21,7	44,2

L'estimation des charges administratives pesant sur les entreprises et les indépendants a été réalisée de la même façon dans les cinq enquêtes. Le coût moyen de chaque strate de l'échantillon a été extrapolé en tenant compte de la population présente dans chaque strate et ces extrapolations ont été additionnées pour obtenir le coût total des charges administratives. Entre 2006 et 2008, la population des entreprises a diminué de 0,7 %, alors que celle des indépendants diminuait de 1,7 %, comme l'indique le tableau 14. Une étude de sensibilité des résultats consistant à extrapoler le coût moyen de l'enquête 2008 avec la population de 2006 peut être trouvée à l'annexe 3.

TABLEAU 14 - Population des entreprises et des indépendants

	Population 2000	Population 2002	Population 2004	Population 2006	Population 2008
Entreprises	205 476	203 170	199 008	203 795	202 323
Indépendants	459 744	403 578	442 368	410 366	403 519

Source : Estimations réalisées par la Direction générale de la statistique et de l'information économique pour les besoins de l'enquête sur les charges administratives.

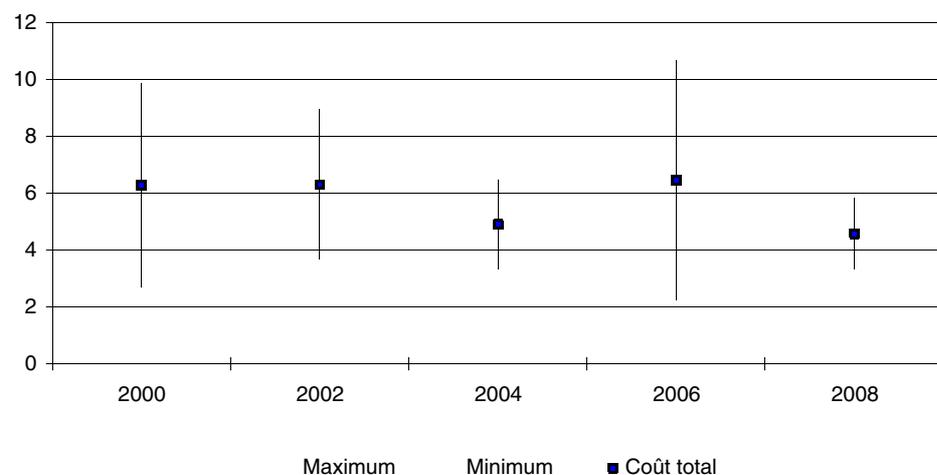
B. Comparaison des résultats : les entreprises

1. Le coût des formalités administratives

Comme l'indique le graphique 17, après avoir augmenté de 32 % entre 2004 et 2006, le coût des charges administratives supportées par les entreprises, calculé en milliards d'euros, a diminué de 29 % entre 2006 et 2008. Les valeurs extrêmes de l'intervalle de confiance à 90 % de cette estimation se sont fortement resserrées, traduisant une nette amélioration de la fiabilité statistique de l'estimation, après la dégradation enregistrée lors de la précédente enquête.

Le poids relatif de ces charges administratives, calculé en pour cent du PIB nominal de l'année correspondante, s'est aussi réduit, de 0,72 point de pour cent.

GRAPHIQUE 17 - Estimation du coût des charges administratives pesant sur les entreprises et intervalle de confiance de l'estimation en mia. d'euros - Comparaison



La diminution du coût total des charges administratives s'explique par la diminution des deux types de coûts pris en compte par l'enquête, mais c'est le coût interne qui a enregistré la plus forte baisse, comme l'illustre le tableau 15.

TABLEAU 15 - Coût total des procédures administratives - Comparaison

	2000	2002	2004	2006	2008
Coût total en milliards d'euros	6,28	6,31	4,91	6,46	4,58
Coût total en % du PIB	2,55	2,41	1,73	2,05	1,33
- Coût interne en milliards d'euros	3,36	4,33	2,70	4,11	2,36
- Coût externe en milliards d'euros	2,92	1,98	2,21	2,35	2,22

Les charges administratives incombant aux petites entreprises continuent de représenter la plus grande partie du coût total des charges administratives mais leur importance se réduit comme l'illustre le tableau 16. La part du coût total des charges administratives qui incombe aux entreprises de taille moyenne connaît une évolution similaire. Par contre, les grandes entreprises voient leur part dans le coût total des charges administratives fortement augmenter.

TABLEAU 16 - Répartition du coût total des charges administratives selon la taille d'entreprise, en % - Comparaison

	2000	2002	2004	2006	2008
Petite	69,3	53,4	47,0	56,2	48,8
Moyenne	26,6	32,8	43,0	39,4	38,0
Grandes	4,2	13,9	10,0	4,5	13,1

Si, en montant absolu, les charges administratives afférentes aux trois domaines étudiés diminuent entre 2006 et 2008, la répartition du coût total entre ces trois domaines n'évolue pas de la même manière, comme l'illustre le tableau 17. En effet, la part du coût total des charges administratives liées à l'emploi augmente, après avoir nettement diminué lors de l'enquête précédente, celle des charges administratives liées à la fiscalité diminue, après la forte augmentation

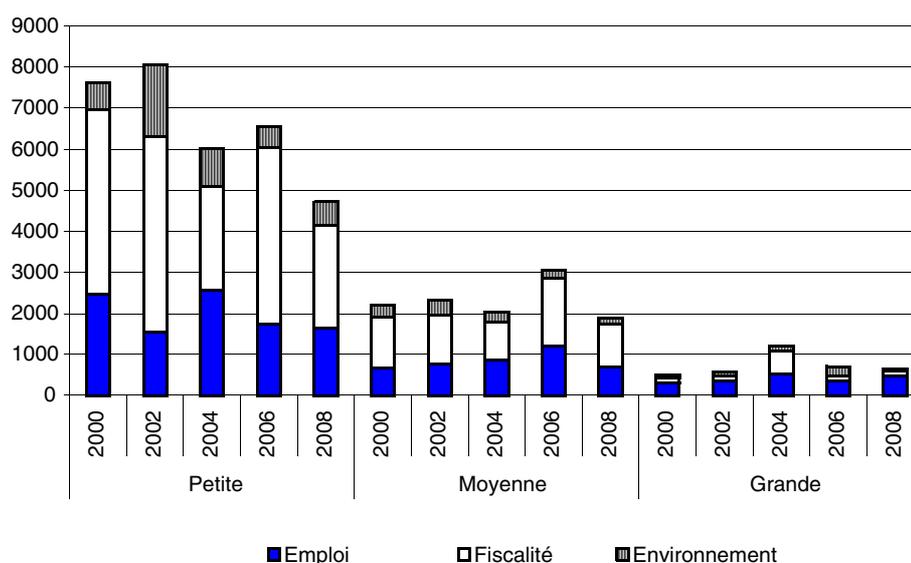
enregistrée lors de l'enquête 2006. La part des charges administratives liées à l'environnement reste, pour sa part, quasi constante entre 2006 et 2008.

TABLEAU 17 - Répartition du coût total des charges administratives selon le domaine réglementaire, en % - Comparaison

	2000	2002	2004	2006	2008
Emploi	38,0	37,8	42,7	29,1	37,8
Fiscalité	51,2	43,6	46,2	63,7	54,5
Environnement	10,8	18,7	11,1	7,2	7,7

La comparaison du coût moyen par employé selon la taille des entreprises met en évidence une diminution du coût par employé commune à toutes les tailles d'entreprises mais surtout marquée pour les entreprises de taille moyenne (-39 %) et pour les petites entreprises (-28 %). Pour les entreprises de taille moyenne, la diminution est importante pour tous les domaines réglementaires, et en particulier pour l'emploi, tandis que pour les petites entreprises, la baisse est plus marquée pour la fiscalité.

GRAPHIQUE 18 - Coût moyen par employé selon la taille des entreprises et le domaine réglementaire, en euros - Comparaison

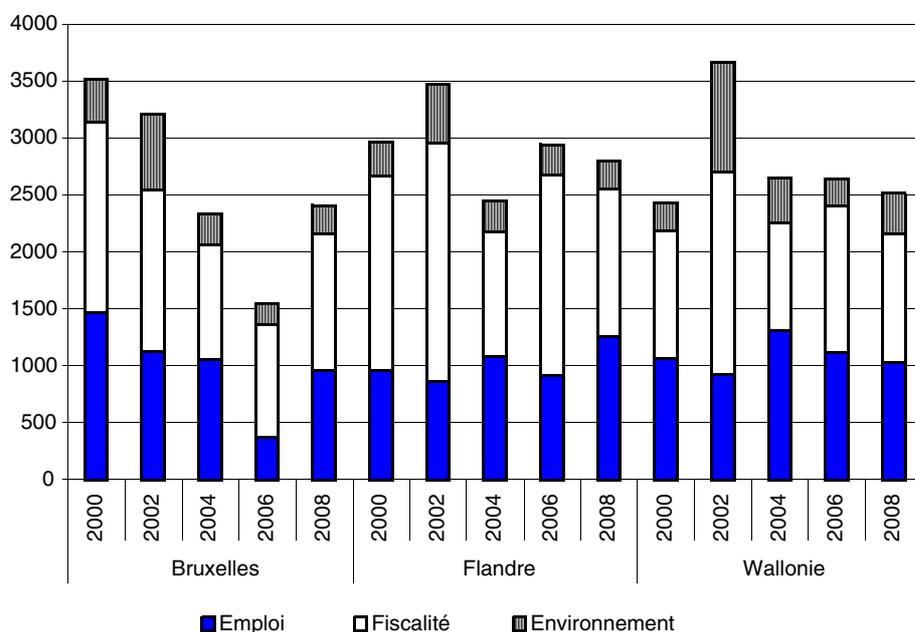


Sur la période considérée, le coût moyen des charges administratives exprimé en pour cent du chiffre d'affaires a continué à diminuer pour toutes les catégories de taille d'entreprises. En 2008, le coût des charges administratives représente 3,5 % du chiffre d'affaires des petites entreprises, 0,9 % du chiffre d'affaires des entreprises de taille moyenne et 0,3 % du chiffre d'affaires des grandes entreprises. En 2006, ces pourcentages s'élevaient à respectivement 3,9 %, 1,2 % et 0,6 % alors qu'en 2004, ils atteignaient encore respectivement 4,7 %, 2,6 % et 1,3 %.

Au niveau régional, le coût moyen par employé a diminué, dans la même proportion, en Région wallonne et flamande (-5 %), essentiellement grâce à une réduction du poids administratif en matière fiscale, mais s'est accru en Région bruxelloise où l'augmentation du poids administratif est visible pour tous les

domaines réglementaires étudiés mais est particulièrement marquée pour l'emploi.

GRAPHIQUE 19 - Coût moyen par employé, par Région et par domaine réglementaire, en euros - Comparaison



Le sentiment général des entreprises concernant l'évolution des charges administratives au cours des deux dernières années n'a pas beaucoup changé d'une enquête à l'autre : il y a toujours une majorité d'entreprises qui ont le sentiment que ces charges ont (fortement) augmenté. Mais ce sentiment est moins marqué en 2008 qu'il ne l'était en 2000, année de la première enquête. Alors qu'en 2000, 81 % des entreprises percevaient une hausse (sensible) des charges dans le domaine fiscal, elles ne sont plus que 67 % à partager ce sentiment en 2008 contre 63 % en 2006. La même évolution est visible mais de façon moins marquée dans le domaine de l'emploi : 77 % des entreprises estimaient que les charges administratives dans ce domaine réglementaire avaient (sensiblement) augmenté en 2000, alors qu'elles ne sont plus que 75 % à exprimer ce sentiment en 2008 mais elles n'étaient que 69 % à exprimer ce sentiment en 2006. Par contre, la perception de l'évolution des charges administratives environnementales s'est de plus en plus dégradée sur la période considérée, et surtout à partir de 2002. En 2002, 62 % des entreprises estimaient que les charges administratives environnementales avaient (fortement) augmenté et 35 % des entreprises, qu'elles avaient stagné. En 2004, ces pourcentages étaient de respectivement 78 % et 21 % et, en 2006 et en 2008, ils sont de respectivement 80 % et 19 %.

Au niveau régional, le sentiment d'augmentation de la charge administrative en matière d'emploi est plus marqué que lors de la précédente enquête dans les trois Régions du pays mais c'est en Wallonie que l'augmentation est la plus forte. La disparité des évolutions est plus visible en ce qui concerne la fiscalité et l'environnement. Par rapport à l'enquête précédente, le pourcentage d'entreprises qui estiment que les charges administratives fiscales ont (fortement) augmenté progresse en Flandre mais diminue en Wallonie et à Bruxelles. Par contre, ces pourcentages dans le domaine de l'environnement diminuent en Région flamande et bruxelloise mais augmentent en Région wallonne.

2. La qualité des formalités administratives

En 2008, comme lors des précédentes enquêtes, les entreprises se montrent plus satisfaites par la qualité de leurs contacts avec l'administration que par la qualité des réglementations, quel que soit le domaine envisagé. A travers les cinq enquêtes, les meilleurs scores sont obtenus pour les mêmes affirmations.

Le tableau 18 présente une comparaison des pourcentages des entreprises (entièrement) d'accord avec les différentes propositions couvrant différents aspects de la qualité des réglementations pour les trois domaines réglementaires envisagés et pour les cinq enquêtes effectuées.

Les affirmations pour lesquelles les entreprises marquent le plus leur accord concernent essentiellement la publicité donnée aux réglementations (portées à leur connaissance préalablement à leur adoption et en temps utile) alors que leurs principales critiques concernent le manque de flexibilité des réglementations pour leur permettre de s'adapter à toutes les situations et leur manque de cohérence les unes par rapport aux autres.

TABLEAU 18 - Qualité de la réglementation selon le domaine réglementaire - en % des entreprises (entièrement) d'accord avec la proposition - Comparaison

	Emploi					Fiscalité					Environnement				
	2000	2002	2004	2006	2008	2000	2002	2004	2006	2008	2000	2002	2004	2006	2008
Portée à votre connaissance préalablement à l'adoption	43	49	49	41	42	47	41	54	49	42	53	39	54	44	41
Facile à comprendre	26	23	25	30	32	18	25	26	30	30	32	25	23	37	33
Objectifs clairs	30	33	33	40	43	34	37	36	42	35	50	38	37	52	50
Suffisamment adaptée à toute situation	14	22	18	30	27	14	16	28	27	26	16	12	14	35	34
Portée à votre connaissance en temps utile	38	43	43	51	55	47	49	49	55	53	47	41	50	56	57
Cohérente l'une par rapport à l'autre	23	28	27	28	29	19	19	22	26	25	30	27	30	39	43
Accompagnée d'une info adéquate et suffisante	23	26	30	35	32	24	33	32	38	34	29	35	28	41	40

Concernant les domaines réglementaires, l'amélioration de la perception de la qualité des réglementations par les entreprises est surtout visible en ce qui concerne l'emploi qui atteint des scores en augmentation par rapport à la précédente enquête pour cinq des sept affirmations. Par contre, les scores se dégradent pour toutes les affirmations en ce qui concerne la fiscalité et pour cinq des sept affirmations en ce qui concerne l'environnement.

TABLEAU 19 - Qualité des contacts avec l'administration selon le domaine réglementaire - en % des entreprises (entièrement) d'accord avec la proposition - Comparaison

	Emploi					Fiscalité					Environnement				
	2000	2002	2004	2006	2008	2000	2002	2004	2006	2008	2000	2002	2004	2006	2008
Facile de savoir à quel service s'adresser	32	35	36	44	40	46	51	43	52	49	46	42	45	50	57
Facile de contacter le service compétent	31	38	37	37	36	47	39	39	43	39	52	48	43	58	61
Les réponses sont précises	51	43	52	52	55	36	47	57	56	56	45	41	45	57	61
Les décisions sont clairement motivées	37	41	42	48	48	35	41	44	48	49	43	39	39	52	56
La réponse est donnée dans le délai prévu	54	55	59	67	55	49	56	68	69	68	52	50	57	67	72
La réponse est identique quel que soit le contact	33	36	28	48	45	29	31	33	44	44	39	31	38	51	54
L'information fournie répond aux besoins	55	50	56	72	65	51	58	62	66	68	57	50	55	64	69

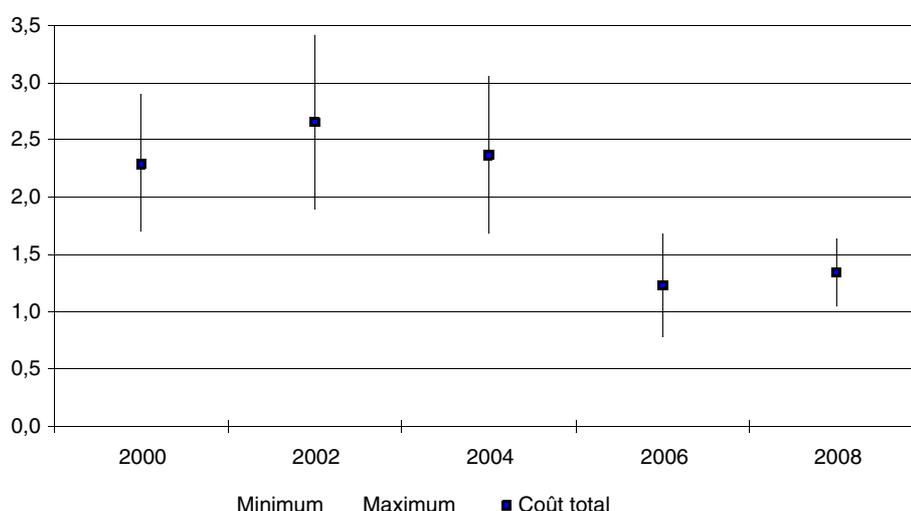
En 2008, les affirmations qui atteignent le meilleur score (tableau 19) sont généralement les mêmes que lors des enquêtes précédentes. C'est le cas de la réponse obtenue dans le délai prévu qui atteint un score particulièrement élevé dans le domaine environnemental et de l'adéquation de l'information fournie aux besoins, qui atteint un score en augmentation dans les domaines réglementaires de la fiscalité et de l'environnement. Par contre, en matière d'emploi, entrer facilement en contact avec le service compétent reste problématique (36 % en 2008 contre 37 % en 2006 comme en 2004). C'est aussi l'affirmation qui récolte le score le plus faible dans le domaine de la fiscalité (39 % en 2008 contre 43 % en 2006). L'amélioration des scores est particulièrement visible dans le domaine environnemental, qui affiche des scores en progression pour toutes les affirmations par rapport aux résultats de l'enquête précédente.

C. Comparaison des résultats : les indépendants

1. Le coût des formalités administratives

Le graphique 20 montre l'évolution du coût des charges administratives pesant sur les indépendants de 2000 à 2008. Après avoir augmenté de 16 % entre 2000 et 2002, le coût total s'est ensuite réduit de 11 % entre 2002 et 2004 et de 48 % entre 2004 et 2006, avant d'augmenter à nouveau de 9 % entre 2006 et 2008. Les valeurs extrêmes de l'intervalle de confiance à 90 % se sont aussi constamment réduites d'une enquête à l'autre à partir de 2002, traduisant une amélioration de la fiabilité statistique de l'estimation.

GRAPHIQUE 20 - Estimation du coût des charges administratives pesant sur les indépendants et intervalle de confiance de l'estimation en mia. d'euros



Une évolution légèrement différente est visible quand le coût total des charges administratives pesant sur les indépendants est exprimé en pour cent du PIB nominal de l'année considérée : entre 2006 et 2008, le poids relatif des charges administratives pesant sur les indépendants est resté constant à 0,39 % du PIB. En valeur absolue, le coût interne est resté inchangé alors que le coût externe augmentait de 24 % entre 2006 et 2008.

TABLEAU 20 - Coût total des procédures administratives - Comparaison

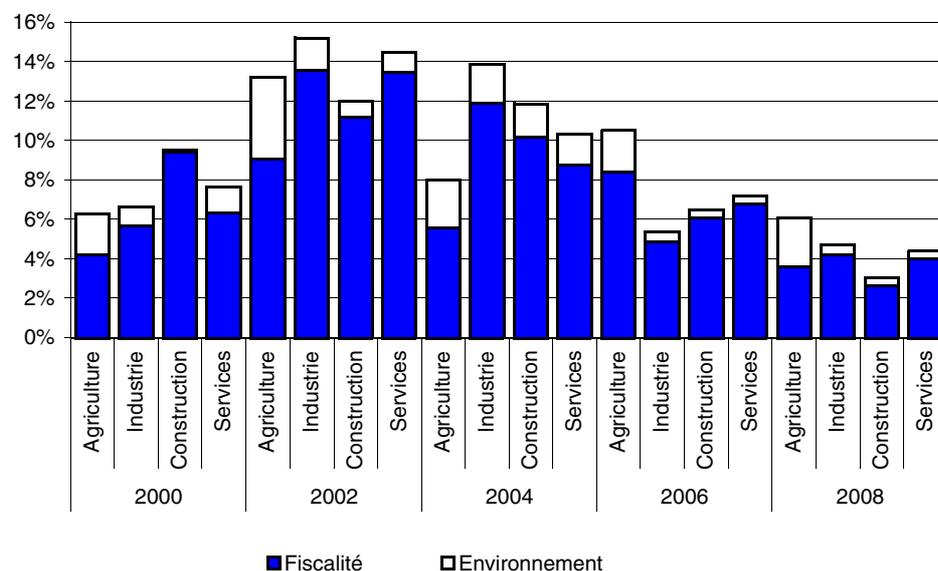
	2000	2002	2004	2006	2008
Coût total en milliards d'euros	2,29	2,66	2,37	1,23	1,34
Coût total en % du PIB	0,93	1,02	0,84	0,39	0,39
- Coût interne en milliards d'euros	1,46	1,82	1,39	0,78	0,78
- Coût externe en milliards d'euros	0,83	0,84	0,98	0,45	0,56

Le coût total est la somme des coûts liés à deux domaines réglementaires : la fiscalité et l'environnement. Malgré l'augmentation du coût des charges administratives liées à chacune de ces réglementations en valeur absolue, la part des charges administratives générées par la réglementation fiscale a diminué entre 2006 et 2008. En 2008, en effet, la part due à la réglementation environnementale atteint 19 % du coût total et celle due à la réglementation fiscale 81 % contre respectivement 16 % et 84 % en 2006. En valeur absolue, la hausse du coût total enregistrée entre 2006 et 2008 s'explique quasi à part égale par la progression des charges administratives fiscales (49 %) et environnementales (51 %).

Le coût moyen des charges administratives, exprimé en pour cent du chiffre d'affaires, a connu une diminution dans les quatre secteurs d'activité étudiés. Cette diminution permet au coût moyen exprimé en pour cent du chiffre d'affaires d'atteindre un niveau inférieur à celui de 2000 pour tous les indépendants quel que soit leur secteur d'activité. Cette diminution est

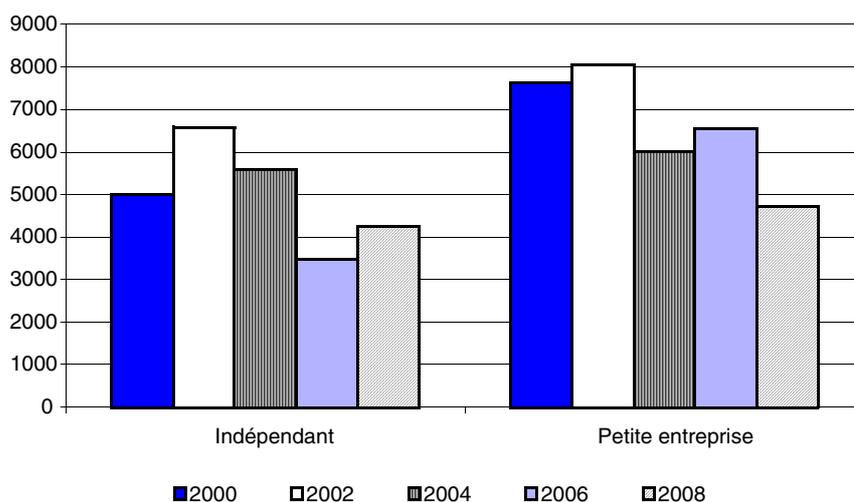
principalement due à une réduction du coût exprimé en pour cent du chiffre d'affaires des charges administratives fiscales, comme l'illustre le graphique 21.

GRAPHIQUE 21 - Coût moyen en % du chiffre d'affaires selon le secteur et le domaine réglementaire - Comparaison



Le graphique 22 illustre l'évolution du coût moyen pour les indépendants et du coût moyen par employé pour les petites entreprises. La différence entre ces deux types de coût, qui s'était accentuée en 2006, s'est de nouveau réduite en 2008, le coût moyen des indépendants augmente alors que le coût moyen par employé diminue chez les petites entreprises.

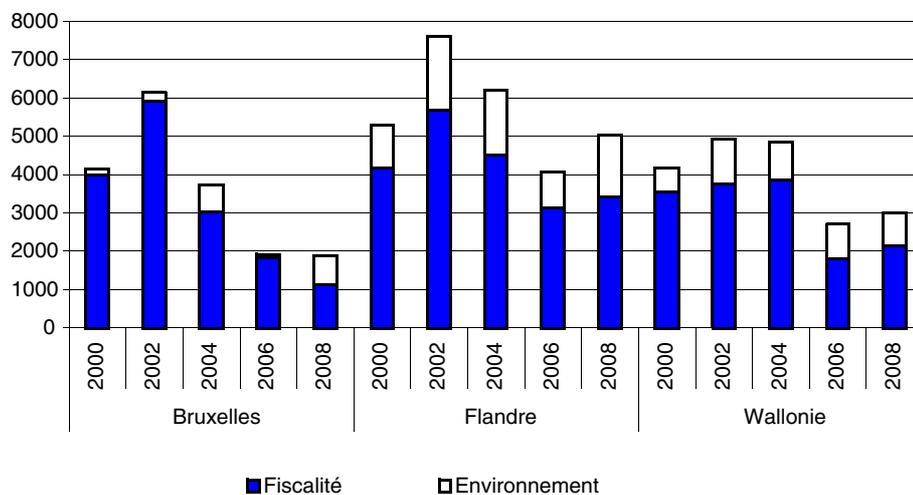
GRAPHIQUE 22 - Coût moyen des indépendants et du coût moyen par employé des petites entreprises, en euros - Comparaison



Au niveau régional, la tendance générale d'une hausse du coût moyen des charges administratives est aussi visible pour les indépendants flamands et wallons, comme l'indique le graphique 23. Les indépendants flamands

présentent, comme lors des enquêtes précédentes, le coût moyen le plus élevé et les indépendants bruxellois le coût moyen le plus faible.

GRAPHIQUE 23 - Coût moyen par Région et par domaine réglementaire, en euros - Comparaison



Le sentiment général des indépendants concernant l'évolution des charges administratives au cours des deux dernières années est identique à celui exprimé par les entreprises : une majorité d'indépendants, comme une majorité d'entreprises, expriment le sentiment d'une augmentation (sensible) des charges administratives au cours des deux dernières années. La dernière enquête fait cependant apparaître un léger recul de ce sentiment de hausse chez les indépendants dont les résultats reviennent au niveau de ceux de l'enquête 2004 : ils sont, en 2008, 67 % à estimer que les charges administratives fiscales ont (fortement) augmenté contre 70 % en 2006 et 81 % à percevoir une (forte) augmentation des charges administratives environnementales contre 85 % en 2006.

Au niveau régional, les indépendants bruxellois sont plus nombreux à exprimer le sentiment d'une hausse (sensible) des charges fiscales en 2008 (54 % contre 45 % en 2006), alors que les indépendants des deux autres Régions sont un peu moins nombreux à exprimer ce sentiment (68 % en Flandre et 66 % en Wallonie contre respectivement 72 % et 71 % en 2006). Pour ce qui est de l'environnement, les indépendants flamands et wallons sont un peu moins nombreux que lors de la précédente enquête à exprimer le sentiment d'une (forte) hausse, mais c'est pour les indépendants bruxellois que ce sentiment est nettement moins marqué (42 % contre 80 % en 2006).

2. La qualité des formalités administratives

Comme les entreprises, les indépendants se montrent plus satisfaits de la qualité des contacts avec l'administration que de la qualité des réglementations, et ce, dans les cinq enquêtes. En général, les indépendants expriment, en 2008 par rapport à 2006, un niveau de satisfaction en augmentation quel que soit le domaine réglementaire considéré mais en particulier pour le domaine fiscal dont les scores s'améliorent pour toutes les propositions.

TABLEAU 21 - Qualité de la réglementation selon le domaine réglementaire - en % des indépendants (entièrement) d'accord avec la proposition - Comparaison

	Fiscalité					Environnement				
	2000	2002	2004	2006	2008	2000	2002	2004	2006	2008
Portée à votre connaissance préalablement à l'adoption	39	41	40	35	45	51	39	48	49	42
Facile à comprendre	22	27	25	27	30	33	28	31	32	36
Objectifs clairs	28	39	34	35	39	44	39	40	39	50
Suffisamment adaptée à toutes les situations	23	31	33	23	30	24	20	27	24	28
Portée à votre connaissance en temps utile	57	49	45	52	60	54	42	40	45	52
Cohérente l'une par rapport à l'autre	29	33	34	30	35	32	27	34	30	33
Accompagnée information adéquate et suffisante	34	36	35	35	40	40	33	33	39	38

Sur les cinq enquêtes et pour les deux domaines réglementaires envisagés, les indépendants se disent les plus satisfaits du fait que les réglementations sont portées à leur connaissance en temps utile pour s'y conformer, sauf en 2004 et 2006, pour l'environnement, où le score le plus élevé est obtenu par l'affirmation 'portées à votre connaissance préalablement à l'adoption'. Il convient aussi de noter que ces meilleurs scores sont en augmentation en 2008 par rapport à ceux atteints lors des précédentes enquêtes. La publicité donnée aux réglementations reste donc, à travers les enquêtes, la principale source de satisfaction pour les indépendants.

En matière de fiscalité, les principales critiques émises par les indépendants en 2008 concernent la difficulté à comprendre les réglementations et le manque de flexibilité pour permettre à ces réglementations de s'adapter à toutes les situations. En matière environnementale, les indépendants expriment aussi leur insatisfaction concernant le manque de flexibilité des réglementations, qui obtient le score le plus faible à travers les cinq enquêtes.

En ce qui concerne les contacts avec l'administration, le sentiment des indépendants est différent selon le domaine réglementaire envisagé. Entre 2006 et 2008, il y a une augmentation généralisée du niveau de satisfaction des indépendants dans leurs contacts avec l'administration fiscale, alors que le niveau de satisfaction globale reste plus stable en ce qui concerne les contacts avec l'administration environnementale, avec une amélioration observée pour quatre affirmations et une dégradation pour trois affirmations. En 2008, en matière fiscale, pour la troisième fois consécutive, la principale critique a trait à la difficulté d'entrer en contact avec le service compétent. C'est aussi la principale critique des indépendants en matière environnementale alors que, lors des enquêtes précédentes, la principale critique portait sur le manque de motivation des décisions administratives.

TABLEAU 22 - Qualité des contacts avec l'administration selon le domaine réglementaire - en % des indépendants (entièrement) d'accord avec la proposition - Comparaison

	Fiscalité					Environnement				
	2000	2002	2004	2006	2008	2000	2002	2004	2006	2008
Facile de savoir à quel service s'adresser	46	47	47	49	53	44	42	39	44	46
Facile d'entrer en contact avec le service compétent	46	48	45	42	51	41	41	37	47	42
Les réponses sont précises	46	51	52	55	59	47	40	37	51	55
Les décisions sont clairement motivées	39	43	48	43	52	40	35	31	43	50
La réponse est donnée dans le délai prévu	52	58	64	58	65	49	55	54	66	57
La réponse est identique quelle que soit la personne	37	45	47	45	58	48	45	42	52	44
L'information fournie répond aux besoins	53	57	56	63	63	51	42	50	59	62

En matière fiscale, la principale source de satisfaction vient du fait que la réponse de l'administration est fournie dans le délai prévu, avec un pourcentage de réponses favorables en augmentation en 2008. En matière environnementale, la principale source de satisfaction vient du fait que l'information fournie répond aux besoins, avec, cependant, un meilleur score en diminution par rapport à l'enquête précédente.

D. Conclusion

Le coût total des charges administratives pesant sur les entreprises et les indépendants a diminué de 23 % entre 2006 et 2008 après avoir augmenté de 5,5 % entre 2004 et 2006. Il passe de 7,69 milliards d'euros en 2006 à 5,92 milliards d'euros en 2008. Cette évolution résulte d'un mouvement divergent du coût total supporté par les entreprises, qui diminue nettement, et celui supporté par les indépendants, qui augmente légèrement. En pour cent du PIB, le poids relatif total des charges administratives pesant sur les entreprises et sur les indépendants continue cependant à se réduire, atteignant 1,72 % en 2008 après 2,44 % en 2006, 2,57 % en 2004, 3,43 % en 2002 et 3,48 % en 2000.

La diminution du coût des charges administratives en valeur absolue pour les entreprises est due à la réduction du coût des charges administratives afférentes aux trois domaines réglementaires étudiés mais ce sont les charges administratives fiscales qui enregistrent la diminution proportionnellement la plus importante. Les indépendants enregistrent une augmentation du coût des charges administratives causée par les deux grands domaines qui les concernent, mais ce sont les charges administratives environnementales qui augmentent proportionnellement le plus.

La comparaison des résultats des deux dernières enquêtes met en évidence une diminution du coût par employé commune à toutes les tailles d'entreprises mais surtout marquée pour les entreprises de taille moyenne et pour les petites entreprises. Pour les entreprises de taille moyenne, la diminution est importante pour tous les domaines réglementaires mais en particulier pour l'emploi tandis que pour les petites entreprises, la baisse est plus marquée pour la fiscalité. Le coût moyen pour les indépendants, en augmentation, reste néanmoins inférieur

au coût moyen par employé des petites entreprises. La différence entre ces deux types de coût, qui s'était accentuée en 2006, s'est de nouveau réduite en 2008.

Au niveau régional, le coût moyen par employé a diminué, dans la même proportion, en Région wallonne et flamande, essentiellement grâce à une réduction du poids administratif en matière fiscale, mais s'est accru en Région bruxelloise où l'augmentation du poids administratif est visible pour tous les domaines réglementaires étudiés mais est particulièrement marquée pour l'emploi. La tendance haussière est visible en ce qui concerne le coût moyen pour les indépendants flamands et wallons. En 2008, comme lors des enquêtes précédentes, ce sont les indépendants flamands qui présentent le coût moyen le plus élevé et les indépendants bruxellois le coût moyen le plus faible.

En 2008, comme lors des enquêtes précédentes, indépendants comme entreprises estiment majoritairement que les charges administratives ont augmenté au cours des deux dernières années. Mais, dans le chef des entreprises, ce sentiment est moins marqué en 2008 qu'en 2006 en ce qui concerne l'emploi et la fiscalité. Il est, par contre, stable en ce qui concerne l'environnement. La dernière enquête fait aussi apparaître un léger recul de ce sentiment de hausse chez les indépendants dont les résultats reviennent au niveau de ceux de l'enquête 2004.

Dans les cinq enquêtes, les entreprises et les indépendants se montrent plus satisfaits de la qualité des contacts avec l'administration que de la qualité des réglementations. Dans les cinq enquêtes, pour les entreprises et les indépendants, les meilleurs scores sont obtenus par les mêmes affirmations qui ont trait à la publicité donnée aux réglementations et à la qualité des réponses fournies par les administration (respect du délai de réponse et réponse répondant aux besoins). Dans le chef des entreprises, l'amélioration de la perception de la qualité des réglementations est surtout visible en ce qui concerne l'emploi et l'amélioration de la perception de la qualité des contacts avec l'administration est surtout visible en ce qui concerne l'environnement. Pour les indépendants, l'amélioration de la perception de la qualité tant des réglementations que des contacts avec l'administration est surtout marquée en ce qui concerne la fiscalité avec des scores en augmentation pour toutes les propositions soumises à leur jugement.



Annexe 1 : Définition des charges administratives par domaine réglementaire

Chaque questionnaire est accompagné d'une notice explicative permettant à l'entreprise ou à l'indépendant de savoir précisément ce qu'il convient de prendre en compte en matière de charges administratives. Cette annexe reprend la définition des charges administratives propres à chaque domaine réglementaire couvert telle qu'elle a été jointe au questionnaire.

Par réglementation fiscale, nous entendons les obligations administratives qui portent sur la situation fiscale de l'entreprise en matière :

- de TVA (déclarations, listings,...),
- d'impôts des sociétés (déclarations, tableaux d'amortissement, demande de déduction pour investissement,...),
- d'impôt des personnes physiques pour les indépendants (déclarations, annexes,...), de versements anticipés,
- de précompte immobilier, de précompte mobilier sur dividendes et emprunts obligataires (déclarations, droit de timbre, autorisations, permis, brevet,...),
- de droit d'apport,
- de droits de douane et d'accises,
- d'impôts communaux et régionaux (taxe sur la force motrice,...).

Les coûts administratifs correspondent aux procédures et formalités, c'est-à-dire uniquement celles qui conditionnent les relations avec les administrations publiques, dont l'entreprise se charge, soit elle-même, soit en ayant recours à un service extérieur, afin de respecter les réglementations fiscales. Ils couvrent l'ensemble du temps et des ressources consacrées par le personnel ou les experts externes pour comprendre les réglementations, recueillir, traiter, présenter ou conserver les informations ainsi que pour remplir les formulaires requis par l'administration. Le paiement des taxes et impôts ne doit donc pas être considéré comme un coût administratif de l'application de la réglementation fiscale. Il convient d'évaluer l'impact de l'ensemble des réglementations fiscales qui touchent l'entreprise, quelle que soit leur origine (locale, provinciale, régionale, nationale ou internationale).

Par réglementation environnementale, nous entendons les obligations administratives et formalités (autorisations, licences, rapport d'environnement, obligations de déclaration, de communication, d'étiquetage et de rapport) qui sont générées par la réglementation en matière :

- d'émission/de rejet, de radiation et d'ionisation,
- d'utilisation de l'eau, de pollution de l'eau et de l'air, de normes de qualité de l'air,
- de maniement de substances dangereuses, d'utilisation d'engrais,

- de traitement des déchets, de dépollution des sols,
- de traitement ou normes de qualité des produits, de réglementations applicables aux produits et aux processus de production,
- de permis d'environnement et d'aménagement du territoire, d'études d'impact sur l'environnement,
- d'impôts et taxes environnementaux.

Les coûts administratifs correspondent aux procédures et formalités dont l'entreprise se charge, soit elle-même, soit en ayant recours à un service extérieur, afin de respecter les réglementations environnementales. Ils couvrent l'ensemble du temps et des ressources consacrées par le personnel ou les experts externes pour comprendre les réglementations, recueillir, traiter, présenter ou conserver les informations ainsi que pour remplir les formulaires requis par l'administration.

Les coûts administratifs liés au respect des réglementations ne couvrent donc pas les impôts et taxes effectivement payés, les dépenses en capital ou les paiements correspondant à l'achat de machines, d'équipements ou d'autres facteurs de production, encourus à l'occasion des activités de production ou de vente de l'entreprise pour que celle-ci soit en conformité avec la réglementation. Il convient d'évaluer l'impact de l'ensemble des réglementations relatives à l'environnement qui touchent l'entreprise, quelle que soit leur origine (locale, provinciale, régionale, nationale ou internationale).

Par réglementation de l'emploi, nous entendons les obligations administratives qui portent sur les éléments suivants :

- l'engagement et le licenciement de salariés,
- les documents sociaux, les obligations liées à l'ensemble des conditions de travail,
- les déclarations relatives aux cotisations sociales ainsi qu'aux risques sociaux couverts par la sécurité sociale,
- les communications obligatoires de données statistiques relatives à l'emploi.

Les coûts administratifs correspondent aux procédures et formalités, c'est-à-dire uniquement celles qui conditionnent les relations avec les administrations publiques, dont l'entreprise se charge, soit elle-même, soit en ayant recours à un service extérieur, afin de respecter les réglementations dans le domaine de l'emploi. Ils couvrent l'ensemble du temps et des ressources consacrées par le personnel ou les experts externes pour comprendre les réglementations, recueillir, traiter, présenter ou conserver les informations ainsi que pour remplir les formulaires requis par l'administration. Il ne faut donc pas prendre en considération le paiement effectif des prélèvements sur salaires et des cotisations de sécurité sociale. Il convient d'évaluer l'impact de l'ensemble des réglementations relatives à l'emploi qui touchent l'entreprise, quelle que soit leur origine (locale, provinciale, régionale, nationale ou internationale).



Annexe 2 : Méthode d'estimation

Le coût total des charges administratives reprend l'ensemble des moyens, exprimés en euros, mis en oeuvre par les entreprises et les indépendants, pour se conformer aux dispositions administratives en matière de fiscalité, d'environnement et d'emploi (ce dernier domaine ne concerne que les entreprises). Concrètement, ce coût total est la somme du coût interne et du coût externe des réglementations administratives dans les domaines couverts par l'enquête.

Le coût interne est le coût salarial du nombre d'heures consacrées, chaque année, à remplir des formulaires administratifs à l'intérieur de l'entreprise ou par l'indépendant lui-même. Le coût externe correspond au total des ressources dépensées sur une année en services extérieurs pour se conformer aux dispositions administratives.

La détermination du coût total pour l'ensemble de la population des entreprises et des indépendants se fait en plusieurs étapes. Premièrement, le coût interne et le coût externe sont calculés par domaine de réglementation et par classe d'entreprises ou d'indépendants. Ensuite, le coût total par classe est calculé pour les différents domaines de réglementation (la somme de trois domaines pour les entreprises et de deux domaines pour les indépendants). C'est ce coût total par classe qui est utilisé pour l'extrapolation à l'ensemble des entreprises et des indépendants. A ce stade, la répartition de la population des entreprises et des indépendants par classe est prise en compte, comme l'illustrent les tableaux suivants.

Dans cette étude, le vocable "entreprises" englobe toutes les entreprises et les indépendants employant au moins une personne. La stratification des entreprises s'effectue selon la taille et le secteur d'activité.

TABLEAU 23 - Nombre d'entreprises en Belgique en décembre 2008

Type d'entreprises	Classe	Nombre d'entreprises
Industrie, 1-9 employés	S ₁₁	12 842
Industrie, 10-249 employés	S ₂₁	6 074
Industrie, > 249 employés	S ₃₁	342
Services, 1-9 employés	S ₁₂	154 440
Services, 10-249 employés	S ₂₂	27 714
Services, > 249 employés	S ₃₂	911
Total		202 323

Source : Direction générale de la statistique et de l'information économique.

Les indépendants regroupent les indépendants sans employé et les professions libérales. Cette population est répartie selon les codes NACE-BEL.

TABLEAU 24 - Nombre d'indépendants¹ en Belgique en décembre 2008

Type d'indépendants	Classe	Nombre d'indépendants
Agriculture - groupe NACE A, B et C	S ₉₁	40 783
Industrie - groupe NACE D et E	S ₉₂	16 645
Construction - groupe NACE F	S ₉₃	41 826
Services - groupe NACE G, H, I, J, K, M, N et O	S ₉₄	304 265
Total		403 519

Source: Direction générale de la statistique et de l'information économique.

Le taux global de réponse à l'enquête est de 20,0 % pour les entreprises et de 10,6 % pour les indépendants. La validité statistique des résultats semble correcte, comme l'indique le tableau suivant reprenant les intervalles de confiance (à 90 %).

TABLEAU 25 - Estimation du coût total par classe et intervalle de confiance - en euros

Classe	Coût total	Intervalles de confiance
Entreprises:		
Industrie - petite	256 441 994	184 370 067 - 328 513 920
Industrie - moyenne	460 346 123	286 934 176 - 633 758 070
Industrie - grande	195 083 129	111 436 890 - 278 729 368
Services - petite	1 980 423 796	1 464 078 358 - 2 496 769 235
Services - moyenne	1 281 983 797	1 074 019 875 - 1 489 947 719
Services - grande	195 083 129	216 633 043 - 594 705 817
Total	4 579 948 269	3 337 472 409 - 5 822 424 129
Indépendants:		
Agriculture	259 373 053	209 362 092 - 309 384 014
Industrie	49 847 072	35 128 704 - 64 565 439
Construction	116 811 308	79 770 281 - 153 852 335
Services	915 959 523	724 271 711 - 1 107 647 335
Total	1 341 990 956	1 048 532 788 - 1 635 449 124

1. A = agriculture, B = pêche, C = industrie extractive, D = industrie, E = production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau, F = construction, G = commerce de gros et de détail, réparation de véhicules et d'articles ménagers, H = hôtels et restaurants, I = transport, entreposage et communication, J = institutions financières, K = immobilier, location et services aux entreprises, M = enseignement, N = santé et services collectifs, O = services sociaux, culturels et personnels.

Annexe 3 : Analyse de sensibilité

Le coût total 2008 calculé sous l'hypothèse d'une population d'entreprises et d'indépendants inchangée par rapport à 2006 est donné dans le tableau suivant.

Entre 2006 et 2008, le nombre d'entreprises a légèrement diminué, passant de 203 795 à 202 323 unités, ce qui représente une diminution de 0,7 %. Le coût total 2008 calculé avec la population de l'année 2006 devrait donc logiquement être plus élevé que celui calculé avec la population de l'année 2008. Or, ce n'est pas le cas car le changement dans la structure de la population des entreprises entre 2006 et 2008 joue aussi un rôle. L'effet de cette modification de structure de la population des entreprises explique 2,3 % de la diminution enregistrée par le coût total des charges administratives pesant sur les entreprises.

Le nombre d'indépendants a diminué de 1,7 % entre 2006 et 2008, passant de 410 366 unités à 403 519 unités. Le coût total 2008 calculé avec la population de l'année 2006 est logiquement plus élevé que le coût total 2008 calculé avec la population 2008, l'effet de structure ne jouant pratiquement pas.

TABLEAU 26 - Analyse de sensibilité : Coût total moyen de 2008 avec la population de 2006

Classe	Coût total 2008	Coût total moyen 2008 x Population 2006
Entreprises:		
Industrie - petite	256 441 994	269 601 570
Industrie - moyenne	460 346 123	480 051 423
Industrie - grande	195 083 129	200 787 314
Services - petite	1 980 423 796	1 996 350 281
Services - moyenne	1 281 983 797	1 257 374 741
Services - grande	195 083 129	331 304 123
Total	4 579 948 269	4 535 469 452
Indépendants:		
Agriculture	259 373 053	353 721 170
Industrie	49 847 072	51 751 712
Construction	116 811 308	119 757 704
Services	915 959 523	886 821 856
Total	1 341 990 956	1 412 052 441



Annexe 4 : Le questionnaire adressé aux entreprises concernant les charges administratives en matière fiscale

Enquête nationale sur les coûts qui découlent de l'application de la réglementation fiscale

Cette enquête a pour objectif d'évaluer les charges administratives pesant sur les entreprises et les indépendants en Belgique **au cours de l'année 2008**.

Les résultats de cette enquête seront utilisés pour renforcer le processus de simplification administrative dans notre pays. La simplification administrative est en effet un enjeu important pour les autorités fédérales et régionales de notre pays. C'est pourquoi nous vous adressons ce questionnaire, afin de connaître votre avis sur les effets des simplifications déjà engrangées et les domaines dans lesquels des efforts supplémentaires doivent encore être fournis. Cette enquête vous offre donc l'opportunité d'orienter la politique de simplification en fonction de vos besoins.

Compte tenu du petit nombre d'entreprises auxquelles il est demandé de participer à l'enquête, vos réponses revêtent une grande importance pour la validité des résultats.

Vous avez le **choix** de nous répondre :

- soit électroniquement à l'adresse suivante :
<http://www.enquetes.be/entfis/fr>
Dans ce cas, il vous faudra introduire le nom d'utilisateur et le mot de passe qui figurent ci-dessous :

<http://www.enquetes.be/entfis/fr>

Nom d'utilisateur

Mot de passe

- soit par courrier ordinaire dans l'enveloppe affranchie ci-jointe.

Merci de prendre le temps de remplir ce questionnaire. Il vous faudra une vingtaine de minutes pour y répondre par voie électronique et une trentaine de minutes par courrier ordinaire. La date limite d'envoi du questionnaire est fixée au **31 août 2009**. Vos réponses demeureront **strictement confidentielles** et ne pourront être utilisées **que dans le cadre de cette enquête**.

Merci de votre collaboration.

Comment remplir le questionnaire ?

La présente enquête porte sur les coûts de la mise en application de la réglementation dans le domaine de la **fiscalité**.

1. Que faut-il entendre par charges administratives liées à la réglementation fiscale ?

Par réglementation fiscale, nous entendons les obligations administratives qui portent sur la situation fiscale de l'entreprise en matière de :

- TVA (déclarations, listings...),
- d'impôts des sociétés (déclarations, tableaux d'amortissement, demande de déduction pour investissement...),
- d'impôt des personnes physiques pour les indépendants (déclarations, annexes...), de versements anticipés,
- de précompte mobilier sur dividendes et intérêts d'emprunts obligataires (déclarations, autorisations, permis, brevet...),
- de droits de douane et accise,
- d'impôts communaux et régionaux (taxe sur la force motrice, précompte immobilier...).

2. Quels sont les coûts à prendre en considération ?

Les coûts administratifs correspondent aux procédures et formalités, c'est-à-dire uniquement celles qui conditionnent vos relations avec les administrations publiques, dont votre entreprise se charge, soit elle-même, soit en ayant recours à un service extérieur, afin de respecter les réglementations fiscales. Ils couvrent l'ensemble du temps et des ressources consacrés par le personnel ou les experts externes pour comprendre les réglementations, recueillir, traiter, présenter ou conserver les informations ainsi que pour remplir les formulaires requis par l'administration.

Le paiement de vos taxes et impôts ne doit donc pas être considéré comme un coût administratif de l'application de la réglementation fiscale.

Nous vous demandons d'évaluer l'impact de l'ensemble des réglementations fiscales qui touchent votre entreprise, quelle que soit leur origine (locale, provinciale, régionale, nationale ou internationale).

3. Qui doit remplir ce questionnaire ?

- Si votre entreprise fait partie d'un groupe, d'un holding ou comporte **plusieurs établissements en Belgique**, répondez en tenant compte de la **totalité du groupe**, du holding ou des établissements.
- Si votre entreprise fait partie d'un groupe international ou possède également des établissements ou usines dans d'autres pays, **répondez uniquement pour la partie située en Belgique**.

Section A : FICHE SIGNALÉTIQUE DE L'ENTREPRISE

Les données suivantes sont nécessaires au traitement correct de votre réponse.

A1. **Quel est le nombre de personnes employées en décembre de l'année 2008 ?**

Total

A2. **Quel est le chiffre d'affaires hors TVA du dernier exercice annuel (année 2008) ?**
(Indiquez le montant en euros.)

Chiffre d'affaires

Section B COÛTS ADMINISTRATIFS LIÉS AUX RÉGLEMENTATIONS FISCALES POUR L'ANNÉE 2008

B1. **Combien d'heures le personnel et la direction de votre entreprise ont-ils consacrées en 2008 à se conformer administrativement aux réglementations fiscales ?**

Nombre d'heures

B2. **Quel est le coût annuel en euros de ces heures consacrées par le personnel et la direction de votre entreprise à se conformer administrativement aux réglementations fiscales ?**

Coût en euros

B3. **Combien votre entreprise a-t-elle dépensé en 2008 pour l'achat de services extérieurs en vue de respecter les dispositions administratives en matière de réglementation fiscale ?** (Inclure dans votre estimation toutes les dépenses liées à l'obtention de services extérieurs à l'entreprise, tels que ceux des comptables, avocats ou consultants, abonnements à des publications d'information sur le sujet, nécessaires pour vous conformer à la réglementation.)

Dépenses en euros

<http://www.enquetes.be/entfis/fr>

Nom d'utilisateur

Mot de passe

C4. **Quelles propositions de simplification pour diminuer vos charges administratives voudriez-vous suggérer aux autorités ?**

Renseignements de base (facultatif)

STRICTEMENT CONFIDENTIEL

Veillez indiquer les coordonnées de la personne ayant rempli le questionnaire.

Nom de la personne :

Fonction de la personne :

Numéro de téléphone :

Numéro de télécopie :

Adresse électronique :

Souhaitez-vous recevoir un exemplaire du rapport de synthèse de cette enquête ?

- Oui
 Non

Fin du questionnaire.

Merci de votre collaboration.

Pour toutes les informations concernant cette enquête, prière de vous adresser à :

Enquête sur les charges administratives 2008
Bureau fédéral du Plan
Avenue des arts, 47-49
1000 Bruxelles

Chantal Kegels
☎ 02-507.74.30

Courrier électronique : enquetes@plan.be

Bureau fédéral du Plan
organisme d'intérêt public

Avenue des Arts 47-49
1000 Bruxelles
tél.: +32-2-5077311
fax: +32-2-5077373
e-mail: contact@plan.be
<http://www.plan.be>

Impression: Service public fédéral Economie,
PME, Classes moyennes et Energie